



Le gouvernement d'entreprise

Ce document est établi conformément aux obligations légales.
Il est extrait du Document de référence 2009.

Sommaire

6. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	p.4
6.1.1- <u>COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE AU 31 DECEMBRE 2009</u>	p.4
6.1.1.1 Directoire	p.4
6.1.1.2 Conseil de Surveillance	p.10
6.1.1.3 Comité Exécutif	p.24
6.1.2- <u>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</u>	p.24
6.1.2.1 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance	p.24
6.1.2.2 Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2009	p.25
6.1.2.3 Membres indépendants et membres liés à la Société	p.25
6.1.2.4 Comités institués au sein du Conseil de Surveillance	p.26
6.1.2.5 Censeurs	p.30
6.1.3- <u>DECLARATIONS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</u>	p.30
6.1.4- <u>PRETS ET GARANTIES</u>	p.30
6.1.5- <u>CONTRATS DE SERVICES PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES</u>	p.30
6.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES	p.31
6.2.1- <u>REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AUX MANDATAIRE SOCIAUX</u> ..	p.31
6.2.1.1 Tableaux des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	p.31
6.2.1.2 Jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance	p.34
6.2.2- <u>REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE</u>	p.36
6.2.2.1 Rémunérations des principaux dirigeants du Groupe.....	p.36
6.2.2.2 Engagements de retraite.....	p.36
6.3 INTERETS DES DIRIGEANTS ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL	p.36
6.3.1- <u>OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE</u>	p.37
6.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions	p.37
6.3.1.2 Actions de performance	p.39
6.3.2- <u>INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN D'EPARGNE</u>	p.39
6.3.3- <u>ACTIONNARIAT SALARIE</u>	p.40

Autres parties incluses dans le Document de Référence :

8. <u>DOCUMENTS SPECIFIQUES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2010</u>	p.42
8.1 RAPPORTS DU DIRECTOIRE	p.42
8.1.1- <u>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2010</u>	p.42
8.1.1.11 Rémunération des mandataires sociaux.....	p.42
8.1.1.12 Information sur la répartition du capital.....	p.44

8.2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE VALLOUREC	p.45
A- <u>Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance</u>	p.45
B- <u>Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la société Vallourec</u>	p.46
C- <u>Procédures de contrôle interne et de gestion des risques</u>	p.47
D- <u>Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux</u>	p.54
8.3 RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2010	p.56
8.3.1- <u>RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>	p.56
8.3.1.2- <u>Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 de Code de commerce</u>	p.56
8.3.1.3- <u>Composition du Conseil de Surveillance</u>	p.56
8.3.1.4- <u>Actualisation de la rémunération des membres et des Censeurs du Conseil de Surveillance</u>	p.57
8.4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	p.57
8.6 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	p.59
8.6.2- <u>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....</u>	p.59
8.6.4- <u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE.....</u>	p.61

6 Gouvernement d'entreprise

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette structure juridique favorise une séparation claire entre les fonctions de direction et de gestion du Directoire et les fonctions de contrôle de cette direction et gestion, telles que dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, gère le Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales, réglementaires et dans le cadre des statuts ; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion. Il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa fonction.

6.1.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance au 31 décembre 2009

6.1.1.1 DIRECTOIRE

	Année de naissance	Date de 1 ^{re} nomination au Directoire	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président				
Philippe Crouzet ^(*)	1956	01/04/2009	–	15/03/2012
Membres				
Jean-Pierre Michel – Directeur Général ^(*)	1955	01/04/2006	04/06/2008	15/03/2012
Olivier Mallet	1956	30/09/2008	–	15/03/2012

^(*) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, a nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009, prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

Le Conseil a également nommé M. Jean-Pierre Michel en qualité de Directeur Général à compter du 25 février 2009.

À compter du 1^{er} avril 2009, le Directoire de Vallourec était ainsi composé de MM. Philippe Crouzet, Président, Jean-Pierre Michel, Directeur Général, et Olivier Mallet, Directeur Financier, Juridique et de la Communication Externe.

Mandats au 31 décembre 2009 exercés par les membres du Directoire

Philippe CROUZET ⁽¹⁾

Date de première nomination : 1^{er} avril 2009

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : 15 mars 2012

Né le 18 octobre 1956

Adresse professionnelle :

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration ;
- Maître des requêtes au Conseil d'État ;
- Vingt-trois ans d'expérience industrielle dans le groupe Saint-Gobain ;
- Président du Directoire de Vallourec depuis le 1^{er} avril 2009.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président du Directoire de Vallourec (depuis le 01/04/2009)• Président de Vallourec & Mannesmann Tubes (depuis le 01/04/2009)• Président du Conseil de Surveillance de V & M France (depuis le 01/04/2009)• Administrateur de VMOG France (depuis le 01/05/2009) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de V & M do Brasil (Brésil) (depuis le 31/07/2009)• Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (depuis le 01/04/2009)	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Administrateur d'Électricité de France

(1) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, ayant nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1er avril 2009 prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, M. Philippe Crouzet a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil à effet du 31 mars 2009.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'au 31/03/2009) 	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Président de Saint-Gobain Distribution Bâtiment (jusqu'en mars 2009) • Président du Conseil de Surveillance de Point P (jusqu'en mars 2009) • Président du Conseil de Surveillance de Lapeyre (jusqu'en mars 2009) • Président de Aquamondo (jusqu'en mars 2009) • Président de Partidis (jusqu'en mars 2009) • Président de Projéo (jusqu'en mars 2009) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none"> • Président de Saint-Gobain Distribution (Suisse) (jusqu'en mars 2009) • Président de Saint-Gobain Distribution Nordic (Suède) (jusqu'en mars 2009) • Président du Conseil d'Administration de Dahl International (Suède) (jusqu'en mars 2009) • Membre du Conseil de Surveillance de Raab Karcher Baustoffe (Allemagne) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria (Espagne) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Norandex Distribution (États-Unis) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Saint-Gobain Building Distribution (Royaume-Uni) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Jewson (Royaume-Uni) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Meyer Overseas Investment (Royaume-Uni) (jusqu'en mars 2009)

Jean-Pierre MICHEL

Date de première nomination : 7 mars 2006

Date de renouvellement : 4 juin 2008 ⁽¹⁾

Échéance du mandat : 15 mars 2012 ⁽¹⁾

Né le 17 mai 1955

Adresse professionnelle :

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Polytechnique, Institut Français de Gestion ;
- Près de trente ans de carrière au sein du groupe Vallourec (Direction usines, Contrôle de Gestion, Président de différentes divisions) ;
- Membre du Directoire, Président des activités Oil & Gas et Speciality Products et de V & M do Brasil ;
- Directeur Général de Vallourec (2009) ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le mandat de M. Jean-Pierre Michel a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 3 juin 2008, à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 et expire le 15 mars 2012.

⁽²⁾ Le Conseil de Surveillance a nommé M. Jean-Pierre Michel en qualité de Directeur Général de Vallourec à compter du 25 février 2009.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec (depuis respectivement le 07/03/2006 et le 25/02/2009) • Administrateur et Directeur Général de Vallourec & Mannesmann Tubes (depuis respectivement le 15/03/2006 et le 07/11/2006) • Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (depuis le 21/06/2005) • Administrateur de VMOG France (depuis le 13/11/2002) • Administrateur de Valtimet (depuis le 29/12/2006) • Administrateur de Valti (depuis le 30/04/2007) • Administrateur de Interfit (depuis le 28/05/2004) • Administrateur de V & M Services (depuis le 28/04/2006) • Administrateur de Valinox Asia (depuis le 18/06/2004) • Administrateur de Valinox Nucléaire (depuis le 28/05/2004) • Administrateur de Vam Drilling France (depuis le 14/02/2007) • Gérant de V & M One (depuis le 02/06/2004) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de Surveillance de V & M do Brasil (Brésil) (depuis le 31/10/2008) • Administrateur de V & M do Brasil (Brésil) (depuis le 30/04/2008) • Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) (depuis le 19/07/2007) • Président du Conseil d'Administration de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (depuis le 01/07/2001) • Administrateur de V & M Holdings (États-Unis) (depuis le 10/06/2004) • Membre du Conseil de Surveillance de VAM USA (États-Unis) (depuis le 01/01/2001) • Membre du Comité Exécutif de V & M Two (États-Unis) (depuis le 31/12/2009) • Membre du Comité Exécutif de V & M Star (États-Unis) (depuis le 28/06/2002) • Administrateur de V & M USA Corp (États-Unis) (depuis le 03/05/2000) • Administrateur de Vallourec Inc. (États-Unis) (depuis le 21/03/2007) • Administrateur de VAM Drilling USA (États-Unis) (depuis le 15/09/2005) • Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (depuis le 06/06/2008) • Administrateur de VMOG UK (Royaume-Uni) (depuis le 29/06/2000) 	Néant
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de Valtimet (jusqu'au 22/04/2008) • Administrateur de VCAV (jusqu'au 16/11/2007) • Administrateur de VPS (jusqu'au 16/11/2007) • Administrateur de VPE (jusqu'au 02/07/2007) • Administrateur de ValTubes (jusqu'au 29/12/2006) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'Administration de V & M do Brasil (Brésil) (jusqu'au 31/07/2009) • Président du Conseil d'Administration de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (jusqu'au 31/03/2009) • Administrateur de V & M Atlas Bradford (États-Unis) (jusqu'au 27/02/2009) • Administrateur V & M TCA (États-Unis) (jusqu'au 24/02/2009) • Membre du Conseil de Surveillance de V & M Deutschland (Allemagne) (jusqu'au 31/03/2009) 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Akantis S.A. (jusqu'en décembre 2005)

Olivier MALLET

Date de première nomination : 30 septembre 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : 15 mars 2012 ⁽¹⁾

Né le 14 juillet 1956

Adresse professionnelle :

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration – Inspection Générale des Finances (1981) ;
- Conseiller technique au sein de plusieurs cabinets ministériels et de celui du Premier Ministre (1988-1993) ;
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances de Thomson Multimédia (1993-2001) ;
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Pechiney (2001-2004) ;
- Directeur Financier Adjoint (2004-2006) et Directeur du secteur Mines, Chimie et Enrichissement du groupe Areva (2006-2008) ;
- Membre du Directoire en charge des finances, du juridique et de la communication externe de Vallourec.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Directoire de Vallourec (depuis le 30/09/2008)• Président-Directeur Général de V & M Services (depuis le 30/09/2008)• Directeur Général et Administrateur de Vallourec & Mannesmann Tubes (depuis le 29/07/2008)• Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (depuis le 29/10/2008)• Administrateur de Vallourec Mannesmann Oil & Gas France (depuis le 30/09/2008)• Administrateur d'Interfit (depuis le 30/09/2008)• Administrateur de Valti (depuis le 30/09/2008)• Administrateur de Valtimet (depuis le 12/12/2008) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Président de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (depuis le 01/04/2009)• Président de V & M Holdings (États-Unis) (depuis le 01/04/2009)• Membre du Conseil de Surveillance de V & M Deutschland (Allemagne) (depuis le 23/07/2008)	Néant

⁽¹⁾ Olivier Mallet a été nommé par le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008, à effet du 30 septembre 2008, en qualité de membre du Directoire de la Société jusqu'au 15 mars 2012.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de V & M do Brasil (Brésil) (depuis le 31/10/2008) • Administrateur de Vallourec Tubes Canada (Canada) (depuis le 30/09/2008) • Administrateur de V & M Holdings (depuis le 30/09/2008) • Administrateur de V & M USA Corporation (depuis le 29/09/2008) • Administrateur de V & M Tube-Alloy™ (depuis le 30/09/2008) • Administrateur de Vallourec Industries Inc. (depuis le 30/09/2008) • Administrateur de VAM Drilling USA (depuis le 29/09/2008) (États-Unis) • Membre du Comité Exécutif de V & M Two (depuis le 31 décembre 2009) • Membre du Comité Exécutif de VAM USA (depuis le 27/02/2009) • Membre du Comité Exécutif de V & M Star (depuis le 29/09/2008) (États-Unis), • Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (depuis le 30/09/2008) 	
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	<p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de V & M Atlas Bradford (États-Unis) (jusqu'au 27/02/2009) • Administrateur de V & M TCA (États-Unis) (jusqu'au 24/02/2009) 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de CFMM (jusqu'en mai 2008) • Président-Directeur Général de CMM (jusqu'en mars 2008) • Président de ANC Expansion 1 (jusqu'en juin 2008) • Président de SET (jusqu'en mars 2008) • Membre du Conseil de Surveillance d'Eurodif (jusqu'en juin 2008) • Représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Comurhex et Sofidif (jusqu'en septembre 2008) • Administrateur de SGN, TN International (jusqu'en juin 2008) • Président de CFMM Développement (jusqu'en octobre 2007) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Songai Mining Corp. (Afrique du Sud) (jusqu'en mai 2008) • Président du Conseil d'Administration de UG GmbH (Allemagne) (jusqu'en septembre 2008) • Administrateur de Cogema Deutschland (Allemagne) (jusqu'en septembre 2007) • Administrateur de Areva NC Australia (Australie) (jusqu'en mai 2008) • Administrateur de La Mancha Ressources (Canada) (jusqu'en juin 2008) • Administrateur de Areva Ressources Canada (Canada) (jusqu'en mai 2008) • Président du Conseil d'Administration de PMC Inc. et de Comin (États-Unis) (jusqu'en juin 2008) • Administrateur de Areva NC Inc. (États-Unis) (jusqu'en août 2008) • Administrateur de CRI USA (États-Unis) (jusqu'en juin 2008) • Administrateur de Katco (Kazakhstan) (jusqu'en juillet 2008) • Vice-Président, représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Cominak (Nigeria) (jusqu'en juin 2008) • Président du Conseil d'Administration, représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Somair (Nigeria) (jusqu'en juin 2008)

6.1.1.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

	Année de naissance	Date de première nomination en qualité d'Administrateur ou de Membre du Conseil	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Principale autre fonction exercée
Président					
Jean-Paul Parayre	1937	13/06/1989	AGO 01/06/2006	AGO 2011 Comptes 31/12/2010	Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot, Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime
Vice-Président					
Patrick Boissier	1950	15/06/2000	AGO 01/06/2006	AGO 2011 Comptes 31/12/2010	Président-Directeur Général de DCNS
Membres					
Jean-François Cirelli (*)	1958	13/05/2009	–	AGO 2012 Comptes 31/12/2011	Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ
Michel de Fabiani	1945	10/06/2004	–	AGO 2010 Comptes 31/12/2009	Administrateur de BP France et Rhodia
Denis Gautier-Sauvagnac	1943	07/02/1997	AGO 01/06/2006	AGO 2011 Comptes 31/12/2010	
François Henrot	1949	08/06/1999	AGO 07/06/2005	AGO 2011 Comptes 31/12/2010	Associé-Gérant de Rothschild & Cie
Edward G. Krubasik	1944	06/03/2007	AGO 04/06/2008	AGO 2012 Comptes 31/12/2011	Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (BDI)
Jean-Claude Verdière	1938	01/07/2001	AGO 06/06/2007	AGO 2010 Comptes 31/12/2009	Directeur Général, membre du Directoire de Vallourec jusqu'au 30 juin 2001
Société Bolloré représentée par Thierry Marraud	1942	13/11/2008	–	AGO 2010 Comptes 31/12/2009	Directeur Financier du groupe Bolloré
Censeurs					
Arnaud Leenhardt Président d'Honneur	1929	–	–	AGO 2010 Comptes 31/12/2009	Président du Conseil d'Administration de Vallourec de 1981 à 1994, puis du Conseil de Surveillance de 1994 à 2000
Luiz-Olavo Baptista	1938	04/06/2008	–	AGO 2012 Comptes 31/12/2011	Avocat et professeur de Droit International

(*) M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet démissionnaire, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Mandats au 31 décembre 2009 exercés par les membres du Conseil de Surveillance

Jean-Paul PARAYRE

Date de première nomination : 13 juin 1989 (à l'époque Vallourec est une société anonyme à Conseil d'Administration)

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Date d'élection à la Présidence du Conseil de Surveillance : 15 juin 2000

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 5 juillet 1937

Adresse professionnelle :

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

- Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984) ;
- Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990) ;
- Vice-Président-Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992) ;
- Vice-Président-Directeur Général de Bolloré (1994-1999) ;
- Président-Directeur Général de Saga (1996-1999).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président du Conseil de Surveillance de Vallourec• Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de Vallourec & Mannesmann Tubes	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime ^(*)• Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot• Administrateur de Bolloré• Administrateur de la Société Financière du Planier Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Gérant B de Stena International Sarl (Luxembourg) ^(*)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de ValTubes (jusqu'au 29/12/2006) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil Consultatif de V & M do Brasil (jusqu'au 06/10/2006)	Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de la SNEF (jusqu'en juin 2009)• Administrateur de Stena International BV (Pays-Bas) (jusqu'en octobre 2006)• Administrateur de SDV Cameroun (jusqu'en octobre 2005)• Administrateur de Stena Line (Suède) (jusqu'en juin 2005)

^(*) Mandat exercé au sein du groupe Stena.

Patrick BOISSIER

Date de première nomination : 15 juin 2000

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Date d'élection à la vice-présidence du Conseil de Surveillance : 18 avril 2005

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 18 février 1950

Adresse professionnelle :

DCNS

2, rue Sextius-Michel

75732 Paris Cedex 15

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Polytechnique ;
- Vingt-et-un ans de direction d'entreprises industrielles dans les domaines de la métallurgie, des biens d'équipement, de la construction navale et des services.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président-Directeur Général de DCNS• Administrateur de l'Institut Français de la mer• Membre du Conseil de Surveillance de Steria
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Directeur Général de Cegelec (jusqu'au 31/12/2008)• Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique (jusqu'en mars 2008)• Président de la Chambre syndicale des Constructeurs de navires (jusqu'en juillet 2006)• Président-Directeur Général des Ateliers de Montoir (jusqu'en 2005)• Administrateur de Sperian Protection (jusqu'en juin 2009)• Administrateur de Aker Yard (jusqu'en 2006)• Administrateur de l'école des Mines de Nantes (jusqu'en 2006)• Administrateur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) (jusqu'en 2005)

Jean-François CIRELLI ⁽¹⁾

Date de première nomination : 13 mai 2009

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Né le 9 juillet 1958

Adresse professionnelle :

GDF Suez

22, rue du docteur Lancereaux

75392 Paris Cedex 08

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, licencié en droit ;
- Différentes fonctions à la Direction du Trésor au Ministère de l'Économie et des Finances (1985-1995) ;
- Conseiller technique à la Présidence de la République (1995-1997) ;
- Conseiller économique à la Présidence de la République (1997-2002) ;
- Directeur Adjoint du cabinet de Premier ministre (2002-2004) ;
- Président-Directeur Général de Gaz de France (2004-2008) ;
- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF Suez depuis juillet 2008.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF Suez ^(*)• Administrateur de GDF Suez Énergie Services ^(*)• Administrateur de Suez Environnement Company Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Président du Conseil d'Administration d'Electrabel (Belgique) ^(*)• Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) ^(*)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président-Directeur Général de Gaz de France (jusqu'en juillet 2008)• Président de la Fondation d'entreprise Gaz de France (jusqu'en décembre 2009)• Administrateur de Neuf Cegetel (jusqu'en mars 2009)• Membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin (jusqu'en février 2009)

(*) Mandat exercé au sein du groupe GDF Suez.

(1) M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Cruzet démissionnaire, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Michel de FABIANI

Date de première nomination : 10 juin 2004

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽¹⁾

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 17 juin 1945

Adresse professionnelle :

Chambre de Commerce franco-britannique

31, rue Boissy d'Anglas

75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

- CFO BP Europe (1991-1994) ;
- CEO joint-venture BP Mobil Europe (1997-2001) ;
- Vice-Président BP Europe de (1997-2004) ;
- Président de BP France (1995-2004).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de BP France• Administrateur de Rhodia• Administrateur de Valeo• Président de la chambre de commerce franco-britannique Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de EBtrans (Luxembourg)• Président de Hertford British Hospital Corporation (Royaume-Uni)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (jusqu'en mars 2005) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de Star Oil (Mali) (jusqu'en septembre 2009)• Administrateur de SEMS (Maroc) (jusqu'en mai 2009)

⁽¹⁾ Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 de renouveler conformément à l'article 10.1 des statuts le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel de Fabiani pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. M. Michel de Fabiani doit être réputé indépendant conformément aux critères exposés à l'article 8 du Code AFEP-MEDEF.

Denis GAUTIER-SAUVAGNAC

Date de première nomination : 7 février 1997

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Né le 28 mai 1943

Adresse professionnelle :

Conseil Économique, Social et Environnemental
1, Place d'Iéna
75116 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration (promotion 1967) – Inspecteur Général des Finances ;
- Directeur Général d'un groupe agroalimentaire (1979-1985) ;
- Président-Directeur Général de la filiale française d'une banque d'affaires britannique (1990-1993).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président-Directeur Général de Capitol Europe• Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental• Président-Directeur Général Accor Sciences
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président Délégué Général de l'UIMM (jusqu'en novembre 2007)• Vice-Président Délégué Général de l'UIMM (jusqu'en mars 2006)• Délégué Général de l'UIMM (jusqu'en mars 2008)• Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC (jusqu'en décembre 2005)• Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC (jusqu'en janvier 2008)• Membre du Conseil Exécutif du MEDEF (jusqu'en décembre 2007)• Président de la Commission Relations du Travail du MEDEF (jusqu'en novembre 2007)• Membre du Conseil de Surveillance de France Convention (jusqu'en 2005)

François HENROT

Date de première nomination : 8 juin 1999

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2005

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Membre du Comité Stratégique au sein du Conseil de Surveillance

Né le 3 juillet 1949

Adresse professionnelle :

Banque Rothschild & Cie
23 bis, avenue de Messine
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

- Directeur Général puis Président du Directoire de la Compagnie Bancaire (1985-1995) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Paribas et Président du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord (1995-1997).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque ^(*)• Associé-Gérant de Rothschild & Cie ^(*)• Membre du Conseil de Surveillance des 3 Suisses Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Cogedim (jusqu'en 2007)• Administrateur de Eramet (jusqu'au 07/03/2007)

() Mandat exercé au sein du groupe Rothschild.*

Edward-Georg KRUBASIK

Date de première nomination : 6 mars 2007

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Président du Comité Stratégique au sein du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Financier et d'Audit au sein du Conseil de Surveillance

Né le 19 janvier 1944

Adresse professionnelle :

Maximilian Strasse 35 A

D – 80539 Munich (Allemagne)

Expertise et expérience en matière de gestion

- Docteur en physique nucléaire (Karlsruhe), chercheur à l'université de Stanford, MBA de l'Insead à Fontainebleau, Professeur honoraire de l'université de Munich ;
- Associé de McKinsey & Company, Inc. pendant vingt-trois ans (1973-1996) ;
- Membre du Comité Exécutif de Siemens AG (1997-2006), Vice-Président de la Fédération des industries allemandes depuis 2004 et Président de la Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (2004-2007), Président de Orgalime (2006-2007).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises Néant Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Membre du Gouvernement Fédéral pour l'innovation et la croissance• Président du Conseil de Surveillance de Honsel AG (Allemagne)• Membre du Conseil Général de Commerzbank (Allemagne)• <i>Industrial Partner of Ripplewood Holdings J.I.</i> (Belgique)• Membre du Conseil de Surveillance de Asahi Tec (Japon)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président du Conseil d'Administration de Siemens France SA (jusqu'en octobre 2006) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Président du Comité Fédéral du Conseil Économique, du Développement et de l'Innovation (Allemagne) (jusqu'en septembre 2008)• Président de Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (Allemagne) (jusqu'en novembre 2008)• Vice-Président de Fédération des industries allemandes (Allemagne) (jusqu'en septembre 2006)• Membre du Conseil de Surveillance de Dresdner Bank (Allemagne) (jusqu'en décembre 2008)• Président d'Orgalime (Association Européenne) (jusqu'en novembre 2007)• Président du Conseil de Surveillance de Siemens VDO (jusqu'en septembre 2006)

BOLLORÉ⁽¹⁾ représentée par Thierry MARRAUD

Date de première nomination : 13 novembre 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009⁽²⁾

Adresse professionnelle :

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion Bouton
92811 Puteaux

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président de Compagnie Saint-Gabriel^(*)• Administrateur de Bolloré Média^(*), Direct Soir^(*), Havas, IER^(*), SFDM^(*), Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles^(*), Financière Moncey^(*), Société Française de Production, Direct 8^(*), Financière de Cézembre^(*), MP 42^(*), Saga^(*), Transisud^(*), BatScap^(*), Fred & Farid• Membre du Conseil de Surveillance de CSA TMO Holding^(*) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de S.E.T.V. (Côte d'Ivoire)^(*)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de Video Communication France (jusqu'au 28/11/2007)• Administrateur de Euro Media Télévision (jusqu'au 28/09/2007)• Administrateur de SFP Holding (jusqu'au 29/06/2005) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de Comarine (Maroc) (jusqu'au 31/07/2007)

(*) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

(1) La société Bolloré a été nommée par le Conseil de Surveillance du 13 novembre 2008 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de la société Financière de Sainte-Marine (groupe Bolloré), démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, conformément aux dispositions légales et réglementaires. M. Thierry Marraud officie en qualité de représentant permanent de la société Bolloré, et ce jusqu'à nouvelle décision.

(2) Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 de renouveler conformément à l'article 10.1 des statuts le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Bolloré pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. La société Bolloré doit être réputée indépendante conformément aux critères exposés à l'article 8 du Code AFEP-MEDEF.

Thierry MARRAUD

Date de première nomination : 10 juin 2004

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽³⁾

Membre du Comité Financier et d'Audit au sein du Conseil de Surveillance

Né le 30 avril 1942

Adresse professionnelle :

Tour Bolloré

31-32, quai de Dion Bouton

92811 Puteaux

Expertise et expérience en matière de gestion

- Trente-et-un ans au sein du groupe Saint-Gobain, Directeur Financier du Groupe, Directeur Général Branche papier-bois et emballage ;
- Cinq ans membre du Comité Exécutif du Crédit Lyonnais (1995-2000), CEO de Marsh Mac Lennan France (2001-2002), Directeur Financier du groupe Bolloré (2003-2008), Directeur Central du siège depuis 2008.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président-Directeur Général et Administrateur de SAFA ⁽¹⁾• Président du Directoire et membre du Directoire de Compagnie du Cambodge ⁽¹⁾• Membre du Conseil de Surveillance de Euro Média Group• Président du Domaine de la Croix ⁽¹⁾, Compagnie des Glénans ⁽¹⁾, Compagnie de Lanmeur ⁽¹⁾, Financière de l'Argol ⁽¹⁾, Compagnie de Broceliande ⁽¹⁾, Compagnie de Dinan ⁽¹⁾ et de Financière de l'Île Tudy ⁽¹⁾• Administrateur de la BGF International• Représentant permanent de Bolloré ⁽¹⁾ au Conseil de Financière de Cézembre ⁽¹⁾• Représentant de Compagnie du Cambodge ⁽¹⁾ aux Conseils de IER ⁽¹⁾, Société Bordelaise Africaine ⁽¹⁾, Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾• Représentant permanent de Financière de l'Odet aux Conseils de Saga ⁽¹⁾ et de SFDM ⁽¹⁾• Représentant permanent de Financière V ⁽¹⁾ au Conseil de Bolloré• Représentant permanent de MP 42 ⁽¹⁾ au Conseil de Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles ⁽¹⁾ Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Président de Plantations des Terres Rouges SA ⁽¹⁾, Babcock Redlands Corporation ⁽¹⁾, Cook Redlands Corporation ⁽¹⁾, et de PTR Finances ⁽¹⁾• Vice-Président de Redlands Farm Holdings ⁽¹⁾• Administrateur de African Investment Company ⁽¹⁾, Madison Investissements SA ⁽¹⁾, Sorebol SA ⁽¹⁾, Renwick Invest SA ⁽¹⁾, Dumbarton Invest SA ⁽¹⁾, Morisson Investissements SA ⁽¹⁾, Latham Invest SA ⁽¹⁾, Montrose Invest SA ⁽¹⁾, Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾, Swann Investissements SA ⁽¹⁾, JSA Holding BV ⁽¹⁾, Financière de Kéréon ⁽¹⁾, S.F.A SA ⁽¹⁾ et de BB Group ⁽¹⁾

⁽³⁾ M. Thierry Marraud officie en qualité de représentant permanent de la société Bolloré, et ce jusqu'à nouvelle décision. Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Bolloré pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de Financière de Sainte-Marine au Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'au 13/11/2008) 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de S.F.A SA aux Conseils de Dumbarton Invest SA, Latham Invest SA, Morisson Investissements SA, Madison Investissements SA, Montrose Invest SA, Peachtree Invest SA, Renwick Invest SA, Elycar Investissements SA, Cormoran Participations SA et de Arlington Investissements SA Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de la Compagnie des Glénans (jusqu'au 11/06/2009) • Président de Financière de Sainte-Marine (jusqu'au 31/12/2008) • Président de Financière de Douarnenez (jusqu'au 18/02/2008) • Administrateur de Compagnie des Glénans (jusqu'au 11/06/2009) • Administrateur de Havas (jusqu'au 05/03/2008) • Représentant permanent de Financière de l'Odet au Conseil d'Administration de la Société Française de Production (jusqu'au 07/12/2007) • Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration de SFDM (jusqu'au 25/10/2006) • Membre du Conseil de Surveillance de Emin Leydier (jusqu'au 25/05/2007) puis Administrateur (jusqu'au 30/07/2009) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Forestière Équatoriale (jusqu'au 03/04/2009)

(*) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

Jean-Claude VERDIERE

Date de première nomination : 1^{er} juillet 2001

Date du dernier renouvellement : 6 juin 2007

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽¹⁾

Président du Comité Financier et d'Audit au sein du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Stratégique au sein du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 11 avril 1938

Adresse professionnelle :

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'école Polytechnique ;
- Quarante ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en finances/contrôle de gestion ;
- Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec (1994-2001).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec• Administrateur de Vallourec & Mannesmann Tubes	Néant
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de ValTubes (jusqu'au 29/12/2006)	Néant

⁽¹⁾ Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude Verdière pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Atteint par la limite d'âge statutaire de soixante-dix ans, M. Jean-Claude Verdière peut être réélu une fois, pour une durée maximale de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 10-1 des statuts. M. Jean-Claude Verdière doit être réputé indépendant, conformément aux critères exposés à l'article 8 du Code AFEP-MEDEF.

Censeurs

Arnaud LEENHARDT

Censeur

Date de première nomination : 1^{er} juin 2006

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽²⁾

Président d'honneur du Conseil de Surveillance depuis le 15 juin 2000

Né le 16 avril 1929

Adresse professionnelle :

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'école Polytechnique ;
- Quarante ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'usines et en Direction Générale ;
- Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994) ;
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec de (1994-2000).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président d'honneur• Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Président d'honneur de l'UIMM• Membre du Conseil de Surveillance de Fives (ex Fives-Lille)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie (jusqu'en juin 2009)• Administrateur d'AON France (jusqu'au 01/01/2009)

⁽²⁾ Le mandat de Censeur de M. Arnaud Leenhardt expire à l'issue de la présente Assemblée Générale. Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la Présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de nombreuses décisions déterminantes qui ont permis le développement du Groupe et le succès de ses produits.

Luiz-Olavo BAPTISTA

Censeur

Date de première nomination : 4 juin 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Né le 24 juillet 1938

Adresse professionnelle :

Avenue Paulista 1294, 8° Andar

01310-915 São Paulo SP (Brésil)

Expertise et expérience en matière de gestion

- Professeur de Droit International, Avocat au Barreau de São Paulo et Arbitre International (OMC, ICSID, UNCC, ICC), Docteur en Droit International de l'Université de Paris I, Professeur Invité de l'Université du Michigan, de l'Université de Paris I et de Paris X, Professeur de Droit du Commerce International à la Faculté de São Paulo ;
- Publication de plus d'une vingtaine d'ouvrages de Droit International et de Droit du Commerce ;
- Administrateur de sociétés ;
- Arbitre en matière de commerce international.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil Consultatif de V & M do Brasil	Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de De La Ronce (Luxembourg)• Administrateur de Vale do Mogi (Brésil)• Membre du Directoire de Opacco Holding (Luxembourg)• Membre du Directoire de Tote Investments Holding (Luxembourg)• Membre du Directoire de Taro (Luxembourg)• Membre du Directoire de Phipe Holding SA (Luxembourg)• Membre du Directoire de Salorix Holding SA (Luxembourg)• Membre du Conseil d'Administration de Guala Closures do Brasil (Brésil)• Membre du Conseil d'Administration de LPS Brasil – Consultoria de Imóveis (Brésil)• Membre du Conseil d'Administration de São Martinho (Brésil)• Membre du Conseil d'Administration de Fundação Instituto de Administração (Brésil)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'au 10/04/2008)	Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">• Membre du Directoire de Bedford Investor C/V (Pays-Bas) (jusqu'en décembre 2006)• Membre du Directoire de VDM Trading Limited (groupe Ometto) (BVI) (jusqu'en septembre 2006)• Président du Conseil d'Administration de Oxon Participações (Brésil) (jusqu'en octobre 2005)• Procureur de Eagle River Holdings (BVI) (jusqu'au 16/03/2009)

6.1.1.3 COMITE EXECUTIF

Au 31 décembre 2009, la composition du Comité Exécutif du groupe Vallourec est la suivante :

- Philippe Crouzet Président du Directoire
- Flavio de Azevedo *Chief Executive Officer* de V & M do Brasil
- Pierre Frentzel Directeur de la division Oil & Gas
- Jean-Yves Le Cuziat Directeur de la division Énergie & Industrie
- Olivier Mallet Membre du Directoire, Directeur Financier, Juridique et de la Communication Externe
- Jean-Pierre Michel Membre du Directoire, Directeur Général
- Philippe Roch *Chief Performance Officer*, Directeur du Contrôle de Gestion et de la Qualité, du Marketing et des Achats

Le Comité Exécutif se réunit chaque semaine.

À la suite de changements intervenus dans l'organisation interne du Groupe au cours du 1^{er} trimestre 2010, les personnes suivantes ont été nommées membre du Comité Exécutif :

- à effet du 1^{er} mars 2010 :
 - Didier Hornet, nommé Directeur de la division OCTG,
 - Dirk Bissel, nommé Directeur de la division Drilling Products,
 - Alexandre Lyra, Directeur Général de V & M do Brasil ;
- à effet du 1^{er} mai 2010 :
 - François Curie, rejoignant Vallourec en qualité de Directeur des Ressources Humaines Groupe,
 - Hedi Ben Brahim, rejoignant Vallourec en qualité de Directeur du Plan. Il assurera le secrétariat du Comité Exécutif.

6.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

6.1.2.1 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a arrêté, lors de ses délibérations du 17 avril 2003, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété à tout moment par délibération du Conseil de Surveillance. Il a été révisé le 12 novembre 2009 afin d'en harmoniser les termes et les conditions avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an.

Outre les limitations de pouvoirs du Directoire prévues par l'article 9 alinéa 3 des statuts (voir *supra* 2.2.1), il est également prévu que soient soumis à l'accord préalable du Conseil de Surveillance les actes suivants :

- rachat par la Société de ses propres actions ;
- attribution aux dirigeants et/ou membres du personnel du Groupe d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribution d'actions de performance ou tout autre attribution d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou la nature des risques.

Une fois par trimestre, le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 4 du Code de commerce, présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par ce dernier toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est par ailleurs tenu :

- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du Comité auquel il appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la législation en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- de mettre sous la forme nominative la totalité des actions Vallourec qu'il détient et dont le minimum est fixé par les statuts à cinquante (50) ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de son mandat, de se considérer comme initié permanent et à ce titre en particulier de respecter les dispositions prises par le Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier relié au titre Vallourec (options, *warrants*, etc.) lors des trois semaines précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des 1^{er} et 3^e trimestres) requises par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- de se conformer au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en ce qui concerne l'obligation de déclaration des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les instruments financiers émis par la Société, et notamment d'informer la Société des achats et ventes de titres Vallourec réalisés au cours de chaque semestre, suivant la décision prise à l'unanimité par le Conseil lors de sa réunion du 24 avril 2002 ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 17 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Directoire. Le Conseil rend compte de cette évaluation dans le procès-verbal de la réunion concernée.

6.1.2.2 REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2009. Le taux d'absentéisme est extrêmement faible et les membres absents ont systématiquement donné pouvoir pour être représentés (voir *infra* 8.2. – Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce). La durée moyenne des réunions est d'environ trois heures.

6.1.2.3 MEMBRES INDEPENDANTS ET MEMBRES LIES A LA SOCIETE

Le Conseil de Surveillance a examiné, au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance en application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, s'appuyant en la matière sur les recommandations formulées par le Comité des Nominations et des Rémunérations (voir *infra* 6.1.2.4).

Comme les années précédentes, toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil comprenne en son sein des membres indépendants, pour assurer les actionnaires et le marché de l'accomplissement de ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêts avec la Société et sa Direction.

Au 31 décembre 2009, il en résulte qu'au regard du Code AFEP-MEDEF précité :

- sont considérés comme membres indépendants : MM. Patrick Boissier, Jean-François Cirelli ⁽¹⁾, Michel de Fabiani, Denis Gautier-Sauvagnac, Edward G. Krbasik, et Jean-Claude Verdière, et la société Bolloré, représentée par M. Thierry Marraud ;
- sont considérés comme membres liés à la Société :
 - M. François Henrot, compte tenu de l'assistance confiée par le Directoire à la banque Rothschild & Cie ⁽²⁾ (voir infra 8.3.2. – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés),
 - M. Jean-Paul Parayre, dont la première désignation en qualité d'Administrateur date du 13 juin 1989, soit plus de douze ans.

Au 31 décembre 2009, le Conseil de Surveillance est composé de sept membres indépendants sur neuf. Il comprend donc un nombre de membres indépendants supérieur aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF selon lequel, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la moitié des membres du Conseil doit être indépendante.

6.1.2.4 COMITES INSTITUES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il existe trois Comités institués au sein du Conseil de Surveillance :

- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- le Comité Stratégique.

Ces Comités ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent des propositions, recommandations et avis dans leurs domaines de compétence.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil désigne au sein d'un Comité un Président pour une durée identique à celle de son mandat.

La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Comité Financier et d'Audit

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance du 30 juillet 2009, que ce Comité (créé le 5 mars 2002 et initialement dénommé Comité d'Audit puis Comité Financier) serait désormais dénommé « Comité Financier et d'Audit ». Le Conseil a également procédé au cours de cette réunion à la révision du règlement de ce Comité (initialement approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003), afin notamment de se conformer aux dispositions de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008. Ce règlement a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il a une portée strictement interne et ne saurait se substituer aux lois régissant les sociétés ni aux statuts de la Société.

⁽¹⁾ Seul changement par rapport à 2008, M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet démissionnaire, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 conformément aux dispositions légales et réglementaires.

⁽²⁾ Vallourec et la banque Rothschild & Cie ont décidé conjointement de mettre un terme, avec effet au 31 décembre 2009, au mandat de défense confié en 2006 à cette dernière.

En application des dispositions légales et réglementaires, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;

À ce titre, le Comité se voit présenter :

- chaque trimestre l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
- à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes, tels que les informations relatives aux filiales en situation particulière.

À ce titre également sont organisées des réunions annuelles entre le Comité et le responsable du département Finance d'une part, les Commissaires aux comptes d'autre part.

Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe.

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

- le plan d'audit interne,
- le compte-rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
- une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques.

À ce titre également sont organisées des réunions annuelles entre le Comité et le responsable de la fonction audit interne d'une part, le responsable de la gestion des risques d'autre part.

- du contrôle légal des comptes statutaires et des comptes consolidés ;

À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent au Comité le résultat de leur audit des comptes de l'exercice et de leur examen limité des comptes semestriels.

Le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

À ce titre, le Comité supervise la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, émet une recommandation préalable à la proposition soumise à l'Assemblée Générale pour leur désignation, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil (opérations ayant une incidence sur le capital, émissions d'actions convertibles, emprunts, etc.).

De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières.

D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

Le Comité, qui n'est pas doté d'un pouvoir de décision propre, formule ses avis et ses recommandations au Conseil de Surveillance, lui rend compte régulièrement de ses travaux et de ses conclusions et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Au 31 décembre 2009, le Comité Financier et d'Audit est composé de MM. Jean-Claude Verdière⁽¹⁾ (Président), Edward G. Krubasik et Thierry Marraud, tous indépendants.

Le Comité Financier et d'Audit s'est réuni six fois en 2009 avec un taux de présence effective de 94% en moyenne. Il a procédé en particulier à l'examen des comptes de l'exercice 2008, des comptes semestriels au 30 juin 2009 ainsi que des comptes trimestriels au 31 mars et 30 septembre 2009. Par ailleurs, il s'est réuni le 19 février 2010 pour examiner les comptes de l'exercice 2009.

⁽¹⁾ L'expiration, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010, du mandat de M. Jean-Claude Verdière étant considérée par la Société comme dommageable pour la qualité des travaux du Conseil et du Comité Financier et d'Audit, dont il est un membre qualifié et présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, Il est proposé à ladite Assemblée Générale de renouveler conformément à l'article 10.1 des statuts le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude Verdière pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à cinq réunions du Comité Financier et d'Audit (réunions préparatoires aux comptes annuels, semestriels et trimestriels) au titre de l'exercice 2009. Ils ont présenté au Conseil un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat.

Parmi les autres sujets majeurs examinés pendant l'année 2009, le Comité a notamment examiné et formulé ses avis sur :

- les prévisions 2009 et les perspectives 2010 ;
- la politique et les projets de communication financière du Groupe ;
- la situation trimestrielle de trésorerie et le plan de financement à moyen et long terme ;
- les résultats du plan « Cap Ten » portant sur les économies de coûts ;
- les résultats du Contrat de liquidité ;
- les principaux axes d'amélioration de l'organisation de la Direction Financière ;
- la structure, l'organisation et les activités de la Direction de l'Audit ainsi que le programme des audits planifiés en 2009 et 2010 ; et
- les projets d'acquisitions ou d'investissements significatifs tels que :
 - le projet de laminoir de tubes de petits diamètres destiné à être installé à Youngstown (Ohio) ; et
 - la prise de contrôle de P.T. Citra Tubindo en Indonésie.

Le Comité Financier et d'Audit a en outre examiné la mise en œuvre du plan de renforcement du contrôle interne se traduisant notamment par (i) la mise en œuvre de plusieurs procédures Groupe, (ii) le déploiement d'un module de gestion informatisé des risques du Groupe, et (iii) la revue sur site des processus de contrôle interne comptable et financier par l'audit interne.

Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations créé dès l'adoption par Vallourec du mode de gestion avec Directoire et Conseil de Surveillance, en 1994, est devenu le 17 avril 2003 le Comité des Nominations et des Rémunérations. Au 31 décembre 2009, le Comité des Nominations et des Rémunérations était composé de MM. Jean-Paul Parayre (Président), Patrick Boissier, Michel de Fabiani et Jean-Claude Verdière, soit trois membres indépendants sur quatre.

Le règlement du Comité des Nominations et des Rémunérations a été approuvé par le Conseil de Surveillance au cours de sa réunion du 17 avril 2003. Il a été mis à jour le 3 mai 2007.

Les attributions du Comité des Nominations et des Rémunérations sont les suivantes :

• Nominations

- préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir,
- établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.

Le choix par le Comité des candidats aux fonctions de membre du Conseil est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Il prend en compte, en particulier, l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionariat de la Société.

• Rémunérations

- propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil, ainsi que la rémunération des membres des Comités,
- propositions de rémunération du Président du Conseil,
- rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature),
- options de souscription, d'achat d'actions ou attributions d'actions de performance aux membres du Directoire. Par ailleurs, le Comité émet un avis sur la politique d'attribution d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance et prend connaissance de chaque plan que le Directoire envisage de mettre en place au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Enfin, et concernant les membres du Comité Exécutif, le Comité est informé de leur nomination, de leur rémunération et du plan de succession les concernant.

Le Comité s'est réuni six fois en 2009 avec un taux de présence effective de 92% en moyenne. Il a notamment examiné les sujets suivants :

- l'évolution de la rémunération monétaire fixe et variable des membres du Directoire,

- la détermination de l'ensemble de la rémunération de son nouveau Président et les conditions de versement d'indemnités en cas de départ contraint du Président,
- la politique de Vallourec en matière de rémunération et d'association du personnel aux résultats du Groupe, notamment au regard des dispositions de la loi n°2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail,
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ceux-ci d'une partie des actions et options attribuées,
- le versement des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance, des membres des Comités et des Censeurs,
- la composition du Conseil de Surveillance à la suite de la nomination de M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 en remplacement de M. Pierre Verluca,
- la recherche de nouveaux membres, ayant conduit à la cooptation le 13 mai 2009 de M. Jean-François Cirelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance et à la proposition de nomination de Mmes Vivienne Cox et Alexandra Schaapveld lors de la réunion du 23 février 2010.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique créé en 2000 et supprimé en 2002 a été rétabli le 3 mai 2007, le Conseil de Surveillance jugeant en particulier nécessaire de pouvoir bénéficier d'études préliminaires sur les projets importants d'acquisition et d'investissement. Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance du 23 février 2010, de formaliser par un règlement intérieur les missions dévolues au Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il émet des avis, des propositions et des recommandations dans son domaine de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte chaque fois que nécessaire et auquel il ne doit pas se substituer.

Dans le cadre de sa mission, le Comité Stratégique examine :

- chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé ;
- tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société et plus généralement toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou la nature des risques ;
- sur rapport du Directoire, les opérations majeures d'acquisition, de cession et d'investissement.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Au 31 décembre 2009, le Comité est composé de MM. Edward G. Krubasik (Président), François Henrot et Jean-Claude Verdière, soit deux membres indépendants sur trois.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2009 avec un taux de présence effective de 75% en moyenne. Il a notamment examiné et formulé ses avis sur :

- les différentes lignes de produits stratégiques et l'analyse des taux de croissance, les positions concurrentielles mondiales et les enjeux en matière de Recherche et Développement ;
- les potentiels des différents marchés économiques et géographiques, ainsi que les opportunités de développement externe éventuels ;
- les projets d'investissements stratégiques dont :
 - le projet de laminoir de tubes de petits diamètres destiné à être installé à Youngstown (Ohio),
 - l'acquisition de la société DPAL FZCO située à Dubaï,
 - la création de trois nouvelles lignes de production tubes en France et aux États-Unis pour des centrales nucléaires,
 - la prise de contrôle de P.T. Citra Tubindo en Indonésie.

6.1.2.5 CENSEURS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006 a décidé dans sa *sixième résolution* la création de la fonction de Censeur, permettant ainsi au Conseil de Surveillance de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de l'expérience et des compétences de personnalités qui, pour telle ou telle raison, ne peuvent pas ou ne veulent pas être désignées en tant que membres du Conseil de Surveillance.

Le nombre de censeurs ne peut excéder deux. Les censeurs ont notamment pour mission de veiller à la stricte application des statuts. Ils assistent aux réunions du Conseil et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Depuis la nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 de M. Luiz-Olavo Baptista (membre du Conseil de Surveillance du 11 juin 2002 jusqu'au 10 avril 2008) en qualité de Censeur pour une durée de quatre ans, le Conseil de Surveillance est assisté avec M. Arnaud Leenhardt ⁽¹⁾ de deux censeurs.

6.1.3 Déclarations concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé qu'aux termes des dispositions légales et réglementaires, seule l'Assemblée Générale des actionnaires est compétente pour procéder à la révocation d'un membre du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués, conformément aux statuts de la Société, par le Conseil de Surveillance et, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

6.1.4 Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

6.1.5 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

⁽¹⁾ Le mandat de Censeur de M. Arnaud Leenhardt expire à l'issue de l'Assemblée Générale du 31 mai 2010.

6.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code AFEP-MEDEF et précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

6.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

Les principes généraux et les règles de détermination de la rémunération du Directoire sont exposés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce (voir *infra* 8.2.D).

6.2.1.1 TABLEAUX DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-après présentent la rémunération des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2009.

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

<i>En euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2009
Philippe Crouzet, Président du Directoire ^(*)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	–	987 255 ^(****)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 3</i>) ^(**)	–	752 620
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 5</i>) ^(***)	–	447 734
TOTAL	–	2 187 609
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	581 394	698 890
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 3</i>) ^(**)	780 746	342 100
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 5</i>) ^(***)	–	169 228
TOTAL	1 362 140	1 210 218
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	144 376 ^(*)	620 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 3</i>) ^(**)	1 480 016	273 680
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 5</i>) ^(***)	201 726	127 045
TOTAL	1 826 118	1 020 725

(*) Prorata temporis à compter de sa nomination au Directoire.

(**) Une part très significative des options de souscription d'actions attribuées en 2008 et la totalité de celles attribuées en 2009 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des options figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. La valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 183,54 € pour les options attribuées en 2008 et 103,34 € pour celles attribuées en 2009.

(***) Il est rappelé que les actions de performance du Plan 2007 ont été attribuées en trois tranches. Elles sont respectivement disponibles en 2009, 2010 et 2011 et cessibles en 2011, 2012 et 2013. Les actions de performance distribuées en 2008 et 2009 l'ont été au titre d'un complément d'attribution au titre du Plan 2007. Les attributaires ont ainsi bénéficié en 2008 sur les trois tranches précitées des deux dernières et en 2009 de la dernière. L'acquisition des actions de performance est subordonnée à des conditions de performance.

(****) Dont un jeton de présence d'un montant de 4 000 euros perçu en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance au titre du 1^{er} trimestre 2009.

Le tableau ci-dessus résume les rémunérations dues au titre de l'exercice 2009, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

TABLEAU 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Philippe Crouzet, Président du Directoire				
Rémunération fixe	–	–	569 997 ^(*)	569 997 ^(*)
Rémunération variable	–	–	410 000	190 585
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	17 500 ^(**)	17 500 ^(**)	4 000 ^(***)	4 000 ^(***)
Avantages en nature	–	–	3 258	3 258
TOTAL	–	17 500	987 255	767 840
Jean-Pierre Michel, Directeur Général				
Rémunération fixe	350 000	350 000	429 996	429 996
Rémunération variable	227 500	219 862	265 000	226 266
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages en nature	3 894	3 894	3 894	3 894
TOTAL	581 394	573 756	698 890	660 156
Olivier Mallet, Directeur Financier				
Rémunération fixe	87 501 ^(*)	87 501 ^(*)	375 000	375 000
Rémunération variable	56 875 ^(*)	27 307 ^(*)	245 000	148 918
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages en nature	–	–	–	–
TOTAL	144 376	114 808	620 000	523 918

(*) Prorata temporis à compter de sa nomination au Directoire.

(**) Jeton de présence en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2008 pour la période courant à compter du 7 mai au 31 décembre 2008.

(***) Jeton de présence en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance au titre du 1^{er} trimestre 2009.

TABLEAU 3 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIETE DU GROUPE

En euros							
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation ^(*) des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance ^(**)
Philippe Crouzet	Plan 2009 01/09/2009	Options de Souscription	752 620	22 000 ^(***)	103,34	01/09/2013 à 01/09/2019	Oui
Jean-Pierre Michel	Plan 2009 01/09/2009	Option de Souscription	342 100	10 000 ^(***)	103,34	01/09/2013 à 01/09/2019	Oui
Olivier Mallet	Plan 2009 01/09/2009	Options de Souscription	273 680	8 000 ^(***)	103,34	01/09/2013 à 01/09/2019	Oui

(*) La valorisation des options figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. La valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 103,34 € pour les options attribuées en 2009.

(**) Il est précisé que l'attribution d'options de souscription d'actions est subordonnée pour leur totalité à des conditions de performance fonction du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

(***) Soumises pour leur totalité à des conditions de performance.

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2009.

TABLEAU 5 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIETE DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Crouzet	Plan 2009 31/07/2009	4 511	447 734	31/07/2011	31/07/2013	Oui (*)
Jean-Pierre Michel	Plan 2009 31/07/2009	1 705	169 228	31/07/2011	31/07/2013	Oui (*)
Olivier Mallet	Plan 2009 31/07/2009	1 280	127 045	31/07/2011	31/07/2013	Oui (*)
TOTAL		7 496	744 007			

(*) Il est précisé que l'attribution d'actions est subordonnée, pour leur totalité, à des conditions de performance fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009 et 2010.

TABLEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune des actions de performances attribuées depuis 2006, le cas échéant, à chacun des membres du Directoire n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009.

TABLEAU 7 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'autorisation par l'Assemblée Générale	15 juin 2000	6 juin 2007	6 juin 2007	4 juin 2009
Date du plan	11 juin 2003	3 septembre 2007	1 ^{er} septembre 2008	1 ^{er} septembre 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrit ou acheté, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	979 480	147 300	71 800	289 400
Philippe Crouzet	–	–	–	22 000
Jean-Pierre Michel	–	11 000	12 000	10 000
Olivier Mallet	–	–	23 000	8 000
Point de départ d'exercice d'options	11 juin 2007	3 septembre 2011	1 ^{er} septembre 2012	1 ^{er} septembre 2013
Date d'expiration	10 juin 2010	3 septembre 2014	1 ^{er} septembre 2015	1 ^{er} septembre 2019
Prix de souscription ou d'achat	10,57	190,60	183,54	103,34
Modalités d'exercice	–	–	–	–
Nombre d'actions souscrites	948 586	–	–	–
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	13 750	8 500	–	–
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	17 144	–	–	–

**TABLEAU 8 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES
AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES
ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS**

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	24 000	–	1 ^{er} septembre 2009
Options levées durant l'exercice par les dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	–	–	–

TABLEAU 9 : SYNTHESE DES ELEMENTS DE REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non- concurrence
Philippe Crouzet Président du Directoire Date de première nomination : 1 ^{er} avril 2009 Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1 ^{er} avril 2009 Échéance du mandat : 15 mars 2012 ^(*)	Non	Oui	Oui	Néant
Jean-Pierre Michel Membre du Directoire Date de première nomination : 7 mars 2006 Date de renouvellement : 4 juin 2008 ^(**) Échéance du mandat : 15 mars 2012 ^(***)	Oui ^(****)	Oui ^(*****)	Néant	Néant
Olivier Mallet Membre du Directoire Date de première nomination : 30 septembre 2008 ^(****) Échéance du mandat : 15 mars 2012 ^(*****)	Oui ^(****)	Oui ^(*****)	Néant	Néant

(*) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, a nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

(**) Le mandat de Jean-Pierre Michel a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 3 juin 2008, à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 et expire le 15 mars 2012.

(***) Olivier Mallet a été nommé par le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008, à effet du 30 septembre 2008, en qualité de membre du Directoire de la Société jusqu'au 15 mars 2012.

(****) Les contrats sont suspendus pendant la durée de leur mandat respectif.

(*****) Au titre de leur contrat de travail.

6.2.1.2 JETONS DE PRESENCE PERÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant maximum annuel des jetons de présence que le Conseil de Surveillance se répartit comme il le juge convenable a été porté à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 (*Quinzième résolution*).

Chaque membre du Conseil et chaque Censeur reçoit un jeton de présence fixé à 28 000 euros/an depuis 2007, ce montant étant jusqu'en 2008 réduit *pro rata temporis* dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

Pour assurer la conformité aux dispositions de l'article 18 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et à la pratique de la majorité des sociétés du CAC 40, le Conseil de Surveillance, selon la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un nouveau dispositif de rémunération des membres du Conseil et de répartition des jetons de présence en découlant en deux fractions égales dont l'une acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité. Cette nouvelle règle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2009.

En complément du jeton de présence qui lui est attribué, le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 250 000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2006. Le Président du Conseil de Surveillance ainsi que ses membres ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

Rémunération des membres des Comités

Les membres des Comités (Comité Financier, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique), à l'exception de M. Jean-Paul Parayre en sa qualité de Président du Comité des Nominations et des Rémunérations, perçoivent dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 400 000 euros susvisée des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités. Pour chaque réunion, le Président d'un Comité reçoit un jeton de présence de 3 500 euros et les membres un jeton de 2 500 euros.

Rémunération des Censeurs

La rémunération des Censeurs, dont les modalités sont précisées ci-dessus au titre de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

TABLEAU 10 : JETONS DE PRESENCE PERÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

<i>En euros</i>		
Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
MM. Jean-Paul Parayre	28 000	28 000
Patrick Boissier	40 500	40 500
Philippe Crouzet (*)	17 500	4 000
Jean-François Cirelli (**)	–	17 500
Michel de Fabiani	40 500	40 500
Denis Gautier-Sauvagnac	16 500	7 000
François Henrot	35 500	25 833
Edward G. Krubasik	54 500	52 166
Jean-Claude Verdière	65 500	74 000
Thierry Marraud (société Bolloré)	40 500	43 000
Arnaud Leenhardt (Censeur)	28 000	28 000
Luiz-Olavo Baptista (Censeur)	28 000	25 666
TOTAL	395 000	386 165

(*) *Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, ayant nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, M. Philippe Crouzet a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil à effet du 31 mars 2009.*

(**) *M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet, démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination, soumise conformément aux dispositions légales et réglementaires pour ratification à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, a été approuvée.*

6.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

6.2.2.1 REMUNERATIONS DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2009 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (soit les sept membres du Comité Exécutif du Groupe au 31 décembre 2009) est de 3 436 000 euros. La partie variable a représenté 30,31% du montant global.

La charge, liée aux options de souscription d'actions ainsi qu'aux actions de performance dont bénéficient les principaux dirigeants, attribuées au cours de l'exercice et comptabilisée au compte de résultat 2009, s'élève à 1 455 000 euros.

6.2.2.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En matière de retraite, les membres du Directoire, comme l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire conforme au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dont les modalités sont exposées dans la partie du rapport de gestion consacrée aux conventions et engagements réglementés. De surcroît, les ayant-droits peuvent conserver le bénéfice de ce régime si, passé l'âge de cinquante-cinq ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

Ce régime, qui n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux autres cadres dirigeants salariés du Groupe, apparaît modéré, la retraite complémentaire étant plafonnée à 20% du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Le montant des engagements de retraite des membres du Comité Exécutif figure à la Note 19 de la section 5.1 du chapitre 5.

6.3 INTERETS DES DIRIGEANTS ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présentée par le Directoire.

Cette politique et les principes qui la fondent ont été déclinés lors des séances du Conseil de Surveillance des 3 juin (actionnariat salarié et attribution d'actions à l'ensemble du personnel) et 30 juillet 2009 (actions de performance et options de souscription d'actions) en ce qui concerne les attributions à réaliser en 2009. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a arrêté également les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'options et d'actions de performance.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code AFEP-MEDEF par une insertion sur le site de la Société (<http://www.vallourec.fr>) et sont venus compléter l'information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux publiée sur le site de la Société le 9 avril 2009 (<http://www.vallourec.fr>).

Vallourec a ainsi mis en place et développe une politique visant, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée. Cette politique vise également à la constitution progressive d'un actionnariat salarié significatif, cohérent avec les ambitions de développement de Vallourec. Cette politique est progressivement étendue à toutes les catégories de personnel et tous les pays où Vallourec est présent, en fonction du cadre législatif et réglementaire local :

- ainsi, l'ensemble des collaborateurs du groupe Vallourec a bénéficié en 2008 et 2009 d'un plan d'actionnariat salarié (Plan « Value ») ;
- en outre, il a été procédé pour la première fois en 2009 à l'attribution d'actions à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence et de performance ;
- les salariés français du Groupe bénéficient par ailleurs de dispositifs d'intéressement et de participation.

La politique de Vallourec en matière de rémunération vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions sont progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe.

Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ;
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi exposés au risque de voir leur gain réduit ou perdu si Vallourec n'atteint pas ses objectifs sur une période de plusieurs années.

6.3.1 Options et actions de performance

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et le nombre d'actions de performance, ainsi que les conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance qui sont éventuellement attribuées aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre de bénéficiaires et le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de sa mission de contrôle.

6.3.1.1 OPTIONS D'ACHAT ET/OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

(Les chiffres ci-dessous ont été recalculés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2005 et/ou de la division par cinq du nominal des actions, effective au 18 juillet 2006).

Options d'achat d'actions : plan du 15 juin 2003	
Date d'Assemblée	15 juin 2000
Date du Directoire	11 juin 2003
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	148
Nombre total d'options attribuées à l'origine	979 480
• dont nombre d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 15 juin 2003)	228 405
• nombre de dirigeants concernés	3
• prix d'exercice ^(*)	10,73 euros
• prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital du 13/07/2005	10,57 euros
Impact sur la dilution	néant
Point de départ d'exercice des options	11 juin 2007
Date d'expiration de la période d'exercice	10 juin 2010
Nombre d'actions achetées au 31/12/2009	948 586
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	13 750
Nombre d'options pouvant être exercées au 31/12/2009 (1 option = 1 action)	17 144

() Moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.*

Options de souscription d'actions : plan du 3 septembre 2007

Date d'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	3 septembre 2007
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	65
Nombre total d'options attribuées	147 300
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 3 septembre 2007)	46 000
• nombre de dirigeants concernés	4
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	32 000
Dilution potentielle	0,26% (**)
Prix d'exercice (*)	190,60 euros
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011
Date d'expiration de la période d'exercice	3 septembre 2014
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	8 500
(*) Moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.	
(**) Sur la base des 57 280 789 actions composant le capital social au 31/12/2009.	

Options de souscription d'actions : plan du 1^{er} septembre 2008

Date d'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	1 ^{er} septembre 2008
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	9
Nombre total d'options attribuées	71 800
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 1 ^{er} septembre 2008)	49 000
• nombre de dirigeants concernés	3
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	22 800
Dilution potentielle	0,13% (**)
Prix d'exercice (*)	183,54 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2012
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2015
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	–
(*) Moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.	
(**) Sur la base des 57 280 789 actions composant le capital social au 31/12/2009.	

Options de souscription d'actions : plan du 1^{er} septembre 2009

Date d'Assemblée	4 juin 2009
Date du Directoire	1 ^{er} septembre 2009
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	303
Nombre total d'options attribuées	289 400
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 1 ^{er} septembre 2009)	40 000
• nombre de dirigeants concernés	3
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	24 000
Dilution potentielle	0,51% (**)
Prix d'exercice (*)	103,34 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2013
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2019
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	–
(*) Moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.	
(**) Sur la base des 57 280 789 actions composant le capital social au 31/12/2009.	

6.3.1.2 ACTIONS DE PERFORMANCE

Attribution aux membres du Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	Plan 2006 (*)	Plan 2007 (**)	Plan 2008 (***) « Value 08 »	Plan « Value 08 »	Plan 2009 (****) « Value 09 »	Plan « Value 09 »	Plan « 123 » (*****)
Date d'attribution	16/01/2006	03/05/2007	01/09/2008	16/12/2008	31/07/2009	17/11/2009	17/12/2009
Durée d'acquisition	2 ans	2, 3 et 4 ans	2 et 3 ans	4,5 ans	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	4,6 ans	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	-	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	-	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	199	280	41	8 697	53	8 097	17 067
Nombre théorique d'actions attribuées	148 000	111 000	11 590	33 856	13 334	34 700	51 201

(*) L'attribution définitive, en nombre, a été fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2006 et 2007. Elle s'est faite par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(**) L'attribution définitive, en nombre, se fera par tiers en 2009, 2010, 2011 en fonction pour chaque tiers de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2008, 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(***) L'attribution définitive, en nombre, se fera par moitié en 2010, 2011 en fonction pour chaque moitié de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour chacune des années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(****) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(*****) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 3 par bénéficiaire.

Une description des plans d'actions de performance figure par ailleurs en Notes 17 et 19 aux états financiers annuels consolidés, soit respectivement aux pages 115 à 127 et 128 à 130 du présent document de référence.

6.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne

PARTICIPATION

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

En millions d'euros	2005	2006	2007	2008	2009
	11,28	19,27	21,62	12,30	4,70

INTERESSEMENT

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ce titre au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2005	2006	2007	2008	2009
	44,25	38,07	39,80	46,58	36,60

PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long terme. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2005		2006		2007		2008		2009	
	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	0,56	0,93	1,45	1,53	1,20	1,50	2,19 ^(*)	1,37 ^(*)	2,95 ^(**)	1,04 ^(**)

(*) Dont 823 000 euros au titre de l'opération « Value 08 ».

(**) Dont 907 847 euros au titre de l'opération « Value 09 ».

6.3.3 Actionnariat salarié

Un plan d'actionnariat salarié mis en place en juillet 2001 est arrivé à son terme après cinq ans, en juillet 2006. Compte tenu de l'évolution du cours de l'action Vallourec, les performances ont été remarquables, l'investissement des souscripteurs ayant été en moyenne multiplié par 27,6.

Il a été proposé un nouveau plan sur cinq ans, mis en place le 13 juillet 2006, destiné à l'ensemble des salariés français et allemands ayant au moins trois mois d'ancienneté. Le plan n'a pas été ouvert dans les autres pays compte tenu de la complexité des problèmes, notamment réglementaires et fiscaux, eu égard aux sommes en cause. L'investissement, garanti en capital, a été plafonné à 1 000 euros par personne avec un objectif de 4 000 souscripteurs. L'opération a été un réel succès puisque, au final, le nombre de souscripteurs a été de 4 956 salariés, soit 1 054 souscripteurs de plus qu'en 2001, dont 2 397 en France et 2 559 en Allemagne, pour un total de 4,4 millions d'euros qui a été investi en actions Vallourec acquises sur le marché. Il n'y a donc eu aucune dilution.

L'ensemble des collaborateurs des huit principaux pays d'implantation du Groupe a bénéficié en 2008 d'un plan d'actionnariat salarié (Plan « Value ») sous le nom de « Value 08 ». Le Groupe a procédé en conséquence le 16 décembre 2008 à une augmentation de capital à la Bourse de Paris portant sur l'émission de 749 996 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 65,99 € (soit une augmentation de capital social d'un montant total de 49,5 millions d'euros), conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2008 en vertu des *douzième, treizième et quatorzième résolutions*. Près de 12 200 salariés des huit pays concernés, soit 68% des effectifs concernés, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Les actions détenues par suite représentaient au 31 décembre 2008 1,53% du capital social de Vallourec, contre 0,16% au 31 décembre 2007.

Un nouveau plan « Value » mis en place en 2009 pour la seconde année consécutive sous le nom de « Value 09 ». Le Groupe a procédé en conséquence le 17 décembre 2009 à une augmentation de capital à la Bourse de Paris portant sur l'émission de 708 589 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 91,74 € (soit une augmentation de capital social d'un montant total de 65 millions d'euros, prime incluse), conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2009 en vertu des *dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions*. Près de 11 146 salariés des huit pays concernés, soit 62% des effectifs concernés, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Les actions détenues par suite représentaient au 31 décembre 2009 2,60% du capital social de Vallourec, contre 1,53% au 31 décembre 2008.

Le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 09 » un plan d'attribution d'actions gratuites existantes, portant sur 34 700 actions, soit 0,06% du capital social, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Canada, aux États-Unis, au Mexique et au Royaume-Uni.

Les opérations « Value 08 » et « Value 09 » ont été un large succès, d'autant plus significatif qu'il est intervenu dans un contexte marqué par la crise financière internationale. En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement à leur entreprise ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses employés à sa performance ;
- renforcer "l'esprit Groupe", ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Les modalités des opérations « Value 08 » et « Value 09 » figurent à la section 5.1 du Chapitre 5 – Note 24.

8 Documents spécifiques à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010

8.1 RAPPORTS DU DIRECTOIRE

8.1.1 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010

8.1.1.11 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est précisé que les montants des rémunérations et avantages de toute nature effectivement versés au cours de l'exercice à chacun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire dans leur composition au 31 décembre 2009, de manière directe ou indirecte, par la société Vallourec et toute société du Groupe ont été les suivants :

A - Conseil de Surveillance

Le montant maximal annuel des jetons de présence que le Conseil de Surveillance se répartit comme il le juge convenable a été porté à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 (*Quinzième résolution*).

Chaque membre du Conseil et chaque Censeur recevait jusqu'en 2008 un jeton de présence fixé à 28 000 euros par an depuis 2007, ce montant étant réduit *pro rata temporis* dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

Afin d'assurer la conformité aux dispositions de l'article 18 du Code AFEP-MEDEF et à la pratique de la majorité des sociétés du CAC 40 qui attribuent en tout ou partie des jetons de présence en fonction de l'assiduité des membres, le Conseil de Surveillance, conformément à la recommandation qui lui avait été faite par son Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un nouveau dispositif de rémunération des membres du Conseil en répartissant en deux fractions égales la somme de 28 000 euros précitée, dont l'une est acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité. Cette nouvelle règle est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 250 000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2006, à laquelle s'ajoute le jeton de présence de 28 000 euros. Le Président du Conseil, de même que ses autres membres, ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

Les membres des Comités (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique) perçoivent dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 400 000 euros susvisée des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun de 2 500 euros par séance, les Présidents des Comités percevant pour leur part 3 500 euros par séance, à l'exception du Président du Comité des Nominations et des Rémunérations qui a renoncé en cette qualité à toute rémunération.

La rémunération des Censeurs s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

JETONS DE PRESENCE PERÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

<i>En euros</i>			
Membre du Conseil de Surveillance		Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
MM.	Jean-Paul Parayre	28 000	28 000
	Patrick Boissier	40 500	40 500
	Philippe Crouzet ^(*)	17 500	4 000
	Jean-François Cirelli ^(**)	–	17 500
	Michel de Fabiani	40 500	40 500
	Denis Gautier-Sauvagnac	16 500	7 000
	François Henrot	35 500	25 833
	Edward G. Krubasik	54 500	52 166
	Jean-Claude Verdière	65 500	74 000
	Thierry Marraud (société Bolloré)	40 500	43 000
	Arnaud Leenhardt (Censeur)	28 000	28 000
	Luiz-Olavo Baptista (Censeur)	28 000	25 666
TOTAL		395 000	386 165

(*) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, ayant nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, M. Philippe Crouzet a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil à effet du 31 mars 2009.

(**) M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet, démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination, soumise conformément aux dispositions légales et réglementaires pour ratification à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, a été approuvée.

B - Directoire

SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

<i>En euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2009
Philippe Crouzet, Président du Directoire ^(*)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	–	1 011 255 ^(****)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(**)	–	752 620
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(***)	–	447 734
TOTAL	–	2 221 609
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	581 394	698 890
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(**)	780 746	342 100
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(***)	–	169 228
TOTAL	1 362 140	1 210 218
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	144 376 ^(*)	620 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(**)	1 480 016	273 680
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(***)	201 726	127 045
TOTAL	1 826 118	1 020 725

(*) *Prorata temporis* à compter de sa nomination au Directoire.

(**) Une part très significative des options de souscription d'actions attribuées en 2008 et la totalité de celles attribuées en 2009 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des options figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. La valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 183,54 euros pour les options attribuées en 2008 et 103,34 euros pour celles attribuées en 2009.

(***) Il est rappelé que les actions de performance du Plan 2007 ont été attribuées en trois tranches. Elles sont respectivement disponibles en 2009, 2010 et 2011 et cessibles en 2011, 2012 et 2013. Les actions de performance distribuées en 2008 et 2009 l'ont été au titre d'un complément d'attribution au titre du Plan 2007. Les attributaires ont ainsi bénéficié en 2008 sur les trois tranches précitées des deux dernières et en 2009 de la dernière. L'acquisition des actions de performance est subordonnée à des conditions de performance.

(****) Dont un jeton de présence d'un montant de 4 000 euros perçu en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance au titre du 1^{er} trimestre 2009.

Le tableau ci-dessus résume les rémunérations dues au titre de l'exercice 2009, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

Le mode de calcul de la partie variable est présenté à la section 8.2 (D – Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux) du présent document de référence.

Les options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par Vallourec et à chaque société du Groupe figurent à la section 6.2.1 « Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux » du chapitre 6.

Les conditions d'attribution et d'exercice de ces plans sont exposées en détail dans le rapport spécial du Directoire sur les options (8.1.2) et dans le rapport spécial du Directoire sur les attributions d'actions de performance (8.1.3).

En matière de retraite, il n'existe pas de régime spécifique aux membres du Directoire, qui bénéficient du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants des sociétés Vallourec et V & M Tubes approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 septembre 2005. Le Conseil de Surveillance a par ailleurs autorisé dans sa séance du 7 mai 2008 l'avenant au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005 visant les cadres dirigeants du Groupe (effectif au 31 décembre 2009 : 29 personnes), y compris les membres du Directoire.

L'objet de l'avenant est de permettre aux cadres dirigeants de Vallourec, ayant quitté à plus de cinquante-cinq ans la Société à l'initiative de l'employeur, de conserver leurs droits au titre du plan de retraite supplémentaire de Vallourec pour autant qu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle ultérieure. Les membres du Directoire ont vocation à se voir appliquer la même disposition sans avantage particulier par rapport aux autres cadres dirigeants salariés.

Les modalités de ces engagements de retraite supplémentaire sont exposées ci-après dans la partie du rapport de gestion consacrée aux conventions et engagements réglementés.

Le Président du Directoire, entré en fonction le 1^{er} avril 2009, n'est titulaire d'aucun contrat de travail conclu avec le Groupe. Il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint, en cas de changement significatif de la structure du capital ou d'opérations de rapprochement ou de changement de stratégie à l'initiative du Conseil de Surveillance ou des actionnaires de la Société. Conformément à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce et au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de conditions de performance. Le montant de cette indemnité ne saurait dépasser deux fois la rémunération monétaire annuelle brute. Au cas où le Président du Directoire quitterait la Société dans les mêmes circonstances et avant d'avoir exercé les options de souscription d'actions ou d'achat qui lui auraient été attribuées, il en conserverait le bénéfice sous conditions de performance.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient d'aucune indemnité de départ à raison de la cessation de leur mandat social de la part de la Société. Titulaires d'un contrat de travail conclu avec Vallourec & Mannesmann Tubes avant leur nomination en tant que membres du Directoire de la Société, dont l'application est suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient d'une indemnité de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Vallourec & Mannesmann Tubes. Le montant de cette indemnité est égal à deux années de la rémunération fixe brute au titre de ce contrat de travail, majorée d'une part variable forfaitaire de 12,5%.

Les informations relatives au Directoire prévues à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figurent aux chapitres 6 sur le gouvernement d'entreprise et, en particulier, à la section 6.2 consacrée à la rémunération et avantages en nature et à la section 8.2 du présent document de référence dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante. Les informations relatives au Directoire prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent au chapitre 6 sur le gouvernement d'entreprise du présent document de référence dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante et, en particulier, à la section 6.1 consacrée à la composition et au fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance.

8.1.1.12 INFORMATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote brut	% droits de vote brut
Groupe Bolloré	2 990 588	5,22%	2 990 588	5,22%
Sumitomo Metal Industries	986 567	1,72%	986 567	1,72%
Public	51 561 306	90,02%	51 871 935	90,46%
Salariés du groupe Vallourec (*)	1 487 614	2,60%	1 489 024	2,60%
Auto-détention (**)	254 714	0,44%	–	0,00%
TOTAL	57 280 789	100%	57 338 114	100%

(*) Dans le cadre des plans d'actionnariat salarié (voir supra 6.3.4).

(**) L'auto-détention inclut le contrat de liquidité qui s'élevait à 32 500 actions au 31/12/2009. Ce contrat par nature amène un changement mensuel qui fait l'objet des déclarations ad hoc sur le site www.vallourec.fr, rubrique « Information réglementée ».

Les renseignements de caractère général concernant le capital sont présentés à la section 2.2 et ceux concernant la répartition du capital et les droits de vote à la section 2.3 du présent document de référence dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante.

8.2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE VALLOUREC

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance de la société Vallourec rend compte aux actionnaires, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, est celui auquel se réfère Vallourec pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Au cours de sa réunion du 6 avril 2009, le Conseil de Surveillance a vérifié que les règles en matière de rémunérations et de retraites appliquées par la Société aux membres du Directoire étaient conformes au Code AFEP-MEDEF. Il a notamment approuvé les termes du contrat de mandat de M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire en s'assurant de sa conformité au Code AFEP-MEDEF. Ces règles ont, conformément au Code AFEP-MEDEF, été rendues publiques en date du 9 avril 2009 sur le site de Vallourec. Elles ont été complétées le 10 août 2009 par une information relative à la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec et à la rémunération des membres du Directoire sous forme d'options et d'actions de performance en 2009.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 23 février 2010.

A – Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, la situation des membres du Conseil au regard des principes résultant du AFEP-MEDEF et la composition et le fonctionnement des trois Comités (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique) institués au sein du Conseil de Surveillance sont exposés dans le chapitre 6 du document de référence pour l'exercice 2009 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

Le nombre de réunions du Conseil est normalement fixé à quatre par an, mais des réunions complémentaires peuvent être organisées en fonction de circonstances particulières. C'est ainsi qu'en 2009, le Conseil s'est réuni sept fois. La durée moyenne des réunions est d'environ trois heures.

Afin de s'assurer de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions normales est arrêté très tôt. Pour 2009, ce calendrier a été arrêté dès la réunion du Conseil du 31 juillet 2008. Pour 2010, le calendrier, dont une version préliminaire a été présentée lors du Conseil du 13 mai 2009, a été adopté par le Conseil du 30 septembre 2009.

Le taux de présence effective des membres du Conseil aux réunions du Conseil est supérieur à 80% en moyenne pour les réunions de 2009.

Date de réunion du Conseil (Exercice 2009)	Taux de participation
25 février	7/9 (78%)
6 avril	7/8 (88%)
13 mai	7/8 (88%)
3 juin	7/9 (78%)
30 juillet	6/9 (67%)
30 septembre	7/9 (78%)
12 novembre	8/9 (89%)

Dans tous les cas, réunions normales ou exceptionnelles, les membres absents étaient représentés. Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une lettre de convocation, à laquelle est joint l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion du Conseil.

Le Directoire communique, dans les jours précédant la réunion du Conseil, divers documents notamment d'ordre financier, permettant ainsi aux membres d'en prendre connaissance par avance. Lors du Conseil, un dossier complet réunissant les documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour est remis à chaque participant. Dans ce dossier est également inclus, pour les réunions se rapportant à l'examen des activités trimestrielles, le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 4 du Code de commerce. Le cas échéant, le Conseil s'appuie sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par le Président du Conseil de Surveillance, qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Dans les rares cas où un membre du Conseil est concerné personnellement par l'un des sujets traités, au sens de l'article L. 225-86 du Code de commerce, il quitte la séance pendant le débat.

Au cours de l'année 2009, les Commissaires aux comptes de la société Vallourec ont assisté aux séances du Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

Après les évaluations du fonctionnement du Conseil réalisées en 2003, 2006 et 2008, une nouvelle évaluation a été réalisée en 2009 sur la base du même questionnaire actualisé, lequel comportait six thèmes d'évaluation. La synthèse des réponses, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors d'une séance du Conseil, montre un degré de satisfaction élevé de l'ensemble des membres. À la lumière de cette synthèse, il a été notamment préconisé et convenu d'élargir la composition du Conseil et ce, le cas échéant, jusqu'à la limite statutaire de douze membres afin de permettre notamment la présence de membres féminins et/ou disposant d'une stature ou d'une expérience internationales, voire de nationalité étrangère. La durée des réunions du Conseil qui a été accrue au cours de l'exercice 2009, selon la préconisation résultant de l'évaluation réalisée en 2008 afin d'assurer une richesse optimale des débats, apparaît dans l'ensemble appropriée, certains considérant cependant que trois heures constituent une durée minimale. La qualité des échanges est également appréciée. La documentation présentée à l'appui de ces réunions est jugée suffisamment détaillée et en amélioration constante. Enfin, les membres du Conseil se déclarent favorables au maintien d'une visite de site en présence d'opérationnels une fois par an.

En ce qui concerne la marche des affaires, le Conseil de Surveillance a principalement consacré ses travaux en 2009 à l'examen des comptes annuels et semestriels, à l'examen de l'activité du Groupe, aux résultats du plan de compétitivité *Cap Ten*, aux questions stratégiques ainsi qu'aux projets et négociations en cours.

Sur le plan de la gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier examiné les sujets suivants :

- la fixation de la rémunération des membres du Directoire et de celle de son nouveau Président ;
- la politique de Vallourec en matière de rémunération et d'association du personnel aux résultats du Groupe, notamment en ce qui concerne les mesures adoptées par le Directoire de manière à assurer une conformité aux dispositions de la loi n°2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription attribuées à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ceux-ci d'une partie des actions et options attribuées ;
- le versement des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres des Comités et aux Censeurs ;
- la composition du Conseil de Surveillance suite à la nomination de M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 en remplacement de M. Pierre Verluca, et la cooptation consécutive le 13 mai 2009 de M. Jean-François Cirelli en tant que membre du Conseil de Surveillance.

B – Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la société Vallourec

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux Assemblées Générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 13 des statuts – lesquels sont disponibles sur le site de la Société (http://www.vallourec.com/download.asp?url=pub/assemblee_generale_fr/155_A.pdf) ainsi qu'au siège social – relatif aux Assemblées Générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation, étant toutefois précisé que « les titulaires d'actions sur le montant desquels les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de trente jours à compter

de la mise en demeure effectuée par la Société ne peuvent être admis aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum ».

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'elle le peut, d'améliorer la participation de ses actionnaires aux Assemblées Générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion d'une lettre aux actionnaires adressée à chacun d'entre eux dans les semaines précédant chaque Assemblée Générale annuelle.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 4 juin 2009 que 1 677 actionnaires étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, possédant 26 293 488 actions sur les 53 788 716, soit 48,88% des actions et 26 339 066 droits de vote sur les 53 495 793, soit 49,23% des droits de vote, permettant de bénéficier d'un quorum en accroissement de 5%. Dans ce décompte, le groupe Bolloré figurait pour 2 990 534 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital représenté et 5,55% des droits de vote exercés.

La politique d'information des actionnaires et les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont exposées dans le chapitre 2 du document de référence pour l'exercice 2009.

C – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec, qui vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations financières.

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, ce dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que les objectifs que se donne le Groupe seront atteints et que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés.

2. Composantes du contrôle interne

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde entier au nom du Groupe, Vallourec a mis en place en 2009 un ensemble de procédures constituant le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la délégation d'autorité, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la communication externe ainsi que la communication financière.

La Charte d'éthique

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées depuis 2009 dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes, et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à préserver en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a été traduite à cette fin en cinq langues. Elle a été également publiée sur le site de la Société – http://www.vallourec.com/download.asp?url=pub/publication_fr/52_P.pdf – pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous ses collaborateurs, notamment ses cadres, un délégué à la Charte d'éthique a été nommé. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ;
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Directoire et s'appuie sur un réseau de correspondants locaux.

La procédure d'Autorité Déléguée

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, avec la stratégie arrêtée et avec l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour mieux répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée mise en œuvre en 2009 a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait par ailleurs constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Charte de confidentialité

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au service de Vallourec en les informant de manière aussi précise que possible des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

Le Code de bonne conduite relatif aux opérations sur le titre Vallourec

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir d'opérations sur ses titres.

Ce Code concerne non seulement l'ensemble des membres de ses organes de direction et de contrôle, mais également tous les dirigeants et salariés de Vallourec et de l'ensemble de ses filiales. Il est adressé à tout nouvel initié dont la Société tient la liste à jour.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et sa réputation et de la dégradation de la valeur du titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

La procédure de Communication externe

Vallourec a établi une procédure de Communication externe qui vise à assurer la cohérence des informations données à l'extérieur (orales ou écrites), lesquelles concourent à la réputation de Vallourec : image sociale, environnementale, etc.

Toute diffusion d'information vers l'extérieur portant notamment sur les carnets de commande, les nouveaux contrats, les investissements, les projets d'acquisition ou plus généralement sur l'activité passée ou future du Groupe doit faire l'objet d'un processus de validation interne.

La procédure de Communication financière

Vallourec a établi en 2009 une procédure de Communication financière qui vise à organiser les conditions d'informations financières au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

3. Description des procédures de contrôle interne

3.1 DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ADAPTEES AUX SPECIFICITES DU GROUPE VALLOUREC

La mise en œuvre de contrôles internes appropriés en matière de gestion des risques, de contrôle financier et de respect des dispositions légales relève de la responsabilité des dirigeants de chaque société du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures nécessaires au bon fonctionnement des activités de contrôle, émettent des instructions et s'assurent de leur application.

Le Comité Financier et d'Audit assure, conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Les fonctions clés du Groupe et leurs procédures de contrôle ont été recensées comme suit.

3.2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE TRAITANT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

3.2.1 Reporting financier et comptable

L'information financière et comptable est élaborée de manière centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée par un logiciel de *reporting* et de consolidation implanté dans toutes les filiales consolidées. Ce logiciel est compatible avec les normes comptables IFRS que Vallourec a adoptées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les reportings sont mensuels et effectués dans le mois qui suit, tandis que les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans les deux mois qui suivent. Le contrôle des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.2 Information financière externe

Depuis 2007, la Société publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre, notamment un bilan et un compte de résultats consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les comptes annuels sont audités et les comptes semestriels font l'objet d'une évaluation par les Commissaires aux comptes ; les données trimestrielles ne sont ni auditées, ni revues.

3.2.3 Trésorerie et financement

Les opérations de trésorerie sont du ressort de chaque société, dans le cadre de procédures et de délégations définies. Tout écart par rapport aux règles générales nécessite l'accord préalable de la Direction Financière du Groupe.

Les décisions relatives aux financements et aux placements à plus d'un an sont du ressort de celle-ci. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

Les opérations en devises ou de couverture de changes sont également régies par des règles émises par la Direction Financière du Groupe.

Une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar US des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars US ont été mises en place en 2007. Cette organisation contribue à une meilleure gestion de la liquidité du Groupe et à la sécurisation des opérations de marché.

Un suivi mensuel des dettes, placements et opérations de change des filiales est assuré par un *reporting* effectué par le Directeur de la Trésorerie du Groupe et communiqué au Directoire.

3.2.4 Procédures et instructions

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thème et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de *reporting* et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

L'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale ont réalisé en 2008 une auto-évaluation de leurs procédures comptables et financières, sur la base d'un questionnaire de 121 questions, inspiré du rapport COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et répondant aux dispositions du guide d'application du Cadre de référence de l'AMF relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs.

Toutes ces sociétés ont fait l'objet en 2009 d'une revue sur site par l'audit interne sur la base de ce questionnaire qui porte sur les cycles comptables et financiers suivants : investissements, achats, stocks, ventes, trésorerie, provisions, personnel, taxes et processus de *reporting*. Chacune des sociétés a reçu en 2009 une synthèse des points à améliorer et a préparé un plan d'action pour chaque point faible avéré dont le risque d'occurrence et l'impact potentiel sur les comptes sont considérés comme significatifs.

3.2.5 Audit interne

La Direction de l'Audit Interne est rattachée à la Direction Financière du Groupe. Elle intervient auprès des filiales selon un plan d'audit afin notamment d'apprécier et d'améliorer la fiabilité de l'information comptable et financière.

Vallourec dispose outre l'équipe basée au siège du Groupe d'un auditeur chez V & M Deutschland et d'une équipe localisée chez V & M do Brasil dont les plans d'audit sont validés par la Direction de l'Audit Interne et dont le champ d'investigation porte principalement sur les procédures de contrôle interne.

Il peut être fait appel à des cabinets extérieurs dans le cadre de missions ponctuelles.

L'audit interne coordonne également les relations avec les auditeurs externes qui sont pour la plupart affiliés à des réseaux d'audit internationaux.

3.3 AUTRES PROCESSUS CLES ANALYSES

3.3.1 Investissements industriels

La Direction de la Technologie et des Investissements, regroupée depuis le 1^{er} janvier 2010 avec la Direction de la Recherche et du Développement au sein d'une direction unique (la Direction Technologie, R & D et Innovation) rend compte à un membre du Directoire et à un Comité d'Investissements composé des membres du Comité Exécutif, de la Direction du Contrôle de gestion et du service Corporate des investissements.

Ce Comité se réunit six fois par an. Il examine les budgets, les dépenses de l'exercice et, le cas échéant, les reports de dépenses. L'ordre du jour comprend l'étude des projets dont le coût prévisionnel est supérieur à 5 millions d'euros ou inférieur lorsqu'ils présentent un caractère stratégique. Selon la procédure Large Capex Approval, ces projets font l'objet d'un dossier établi par la division concernée et d'une note de la Direction du Contrôle de gestion, avant d'être soumis pour approbation au Directoire, conformément à la procédure d'Autorité Déléguée précitée en page 221.

Des contrôles a posteriori sont effectués, à l'initiative de la Direction de la Technologie et des Investissements ou de la Direction du Contrôle de gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et sur la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur des projets très représentatifs, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production de série. Par ailleurs, des audits de conduite de projet peuvent être réalisés pendant la phase de mise en œuvre du projet par le département Qualité du Groupe. Les résultats de ces audits sont portés à la connaissance des divisions et du Comité d'Investissements.

3.3.2 Qualité – Sécurité – Environnement

La Direction QSE (Qualité, Sécurité et Environnement) définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, conformes aux exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16949, API, ASME, etc.), de la santé, de la sécurité (normes OHSAS 18001) et de l'environnement (ISO 14001).

Ces éléments forment le système de gestion Vallourec (*Vallourec Management System - VMS*) qui est mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est structuré en trois composantes principales :

- les plans dits TQM ou plans de surveillance des entités, permettent le contrôle des processus par l'identification des indicateurs opérationnels mesurant la performance ;
- les Groupes d'Amélioration Continue (GAC) organisent l'engagement du personnel dans le progrès continu selon ces mêmes indicateurs opérationnels, en mettant en œuvre une méthode normée et rigoureuse de résolution de problèmes ;
- les comités de pilotage assurent l'engagement de la Direction, le suivi et l'appui à la démarche de progrès.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

La Direction QSE assure un audit continu du VMS dans toutes les entités du Groupe, identifie les écarts, les pistes de progrès existantes, émet des recommandations et assure leur prise en compte dans les plans d'action. Son action est réalisée en coordination avec les organismes certificateurs extérieurs et avec les directions internes intervenantes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction du Contrôle de gestion.

- En matière de qualité, la Direction QSE assure la promotion, dans le cadre du VMS, de l'application des méthodes et des outils spécifiques visant à l'amélioration continue de la qualité des produits et à la maîtrise des processus de fabrication. Elle accompagne leur mise en œuvre, met en place les formations nécessaires et anime le partage des bonnes pratiques. Par le biais d'audits qu'elle réalise dans tous les sites du Groupe, en complément de ceux réalisés par les organismes extérieurs de certification, elle s'assure de la bonne application de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche Qualité Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, maîtrise de la variabilité, prévention des risques et traitement des problèmes.

- En matière de sécurité, le Groupe a lancé en 2008 le projet *Cap Ten Safe* dont l'objectif est d'améliorer de façon significative la performance dans ce domaine. Il marque la volonté de créer une rupture et d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, afin d'améliorer de manière continue et permanente la culture sécurité du Groupe.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du VMS en cohérence avec les trois principes fondamentaux suivants : l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés.

Il comprend au titre de la période 2009-2010 les actions prioritaires suivantes :

- la remise à niveau de toutes les usines au regard des standards Vallourec, notamment en matière d'évaluation des risques, de suivi, de contrôle et d'actualisation des actions sécurité, d'ordre et de propreté dans les ateliers,
- la construction d'un système de management de la sécurité : Vallourec vise à certifier ses principaux sites industriels à l'OHSAS 18001 sur la période 2009-2010,
- le développement d'une culture sécurité : le Groupe a lancé fin 2008 auprès de tout le personnel un programme de visites de sécurité de ses usines. Ces visites consistent en l'observation d'un opérateur à son poste de travail, suivie d'un dialogue de sensibilisation au comportement sécurité ; elles ont été déployées durant toute l'année 2009. L'objectif est que chaque salarié du Groupe effectue deux visites de sécurité par an.
- le projet *Cap Ten Safe* a permis d'obtenir dès 2009 des performances de sécurité en forte amélioration : le taux de fréquence d'accidents avec arrêt (LTIR), a ainsi été réduit, pour l'ensemble du Groupe, de 9,2 en 2008 à 5,3 sur l'année 2009.
- En matière d'environnement, la Direction QSE est chargée de coordonner et d'animer les actions et s'appuie sur des responsables environnement locaux dont les actions visent la conformité réglementaire et l'amélioration des performances environnementales en cohérence avec la charte de développement durable du Groupe élaborée en 2004.

Elle effectue des audits et a mis en place un tableau de bord environnemental qui permet de suivre périodiquement les principaux paramètres.

Un rapport environnemental est publié annuellement, et décrit la situation dans ce domaine et les progrès réalisés dans tous les sites de Vallourec.

Les sites principaux de Vallourec sont aujourd'hui certifiés ISO 14001, ce qui concerne plus de 98% de la production. Quelques sites de taille plus réduite sont programmés pour cette certification en 2010.

Avec le projet *GreenHouse* lancé en 2009, le Groupe vise à concevoir et mettre en place un ensemble d'actions en vue de se préparer à l'« économie carbone », et ainsi intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans les décisions stratégiques. L'objectif est de réduire significativement la consommation énergétique (gaz et électricité) et ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. La Direction QSE est en charge de coordonner ces actions.

Enfin, le Groupe a poursuivi un programme significatif d'investissements dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, représentant en 2009 environ 7% de l'intégralité de ses investissements.

3.3.3 Recherche et Développement

La Direction de la Recherche et du Développement regroupée depuis le 1^{er} janvier 2010 avec la Direction de la Technologie et des Investissements au sein de la Direction Technologie, R & D et Innovation précitée en page 43 a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des programmes de développement de nouveaux produits et procédés industriels. Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées, notamment en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle.

Des formations et assistances spécifiques par des professionnels expérimentés ont été introduites pour des projets sélectionnés. Les portefeuilles de projets des divisions sont suivis en particulier pour leur attractivité et leurs risques.

Chaque année, des audits sont également effectués par la Direction QSE dans le cadre du VMS.

3.3.4 Achats

La Direction des Achats s'est très rapidement adaptée en 2009 au contexte de crise économique en complétant ses principaux objectifs annuels d'actions prioritaires.

Trois actions complémentaires principales ont ainsi été menées :

- la renégociation de l'ensemble des contrats annuels et pluri-annuels dans un contexte de baisse des activités ;
- la sécurisation et la mise sous surveillance financière des fournisseurs stratégiques pour le Groupe ;
- l'adaptation rapide des volumes achetés en fonction des demandes émises par les prescripteurs internes.

Toutes ces actions ont permis à la Direction des Achats d'atteindre en 2009 les objectifs de contribution définis dans le cadre du projet *Cap Ten Safe*.

Les actions menées en 2008 pour améliorer l'organisation de la fonction achat se sont poursuivies en 2009. Ainsi, l'implication de la Direction des Achats concernant les matières premières et les investissements a permis d'aboutir à des gains très significatifs pour le Groupe.

3.3.5 Systèmes d'information

Le plan d'audits de sécurité informatique initié en 2008 a été poursuivi en 2009 ; par suite, des actions correctives ont été conduites. En particulier, un contrat a été conclu pour l'hébergement par un tiers du centre informatique de Saint-Saulve regroupant les serveurs applicatifs de la France et certains services à l'échelle du Groupe. La migration est en cours et sera achevée en mai 2010. Cette opération permettra d'éliminer les risques d'indisponibilité du centre informatique, le nouveau dispositif garantissant sa disponibilité permanente.

Plusieurs actions ont été entreprises en 2009 pour accroître la sécurité informatique du Groupe :

- la première phase du projet de séparation des droits d'accès (*Segregation of duties*) aux applications informatiques a été réalisée (projet GRC) ;
- le projet de déploiement du *core model* SAP s'est poursuivi aux États-Unis avec VAM USA pour une mise en service au cours de 2010 ;
- un contrat global a été signé avec un éditeur de solution anti-virus pour déployer une même solution dans tout le Groupe ;
- l'architecture d'une nouvelle solution de connexion à distance pour les collaborateurs et les partenaires de Vallourec, visant à renforcer la sécurité des échanges, a été définie. Elle sera déployée progressivement à compter de 2010 ;
- enfin, un projet d'homogénéisation et de renforcement de la gestion des accès au système d'information du Groupe a été lancé. Le déploiement de cette nouvelle architecture s'étendra de l'année 2010 au début 2011.

3.3.6 Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a mis en place en 2009 un processus de contrôle interne qui audite l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au Groupe et des réglementations sociales nationales en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Chaque pays disposant d'un service de ressources humaines procède à une auto-évaluation de son fonctionnement selon un questionnaire standardisé. Sur la base des réponses reçues, la Direction des Ressources Humaines Groupe procède à des audits, ainsi qu'au suivi des plans d'actions correctifs ou d'amélioration. En 2009, les principaux pays d'implantation du Groupe ont rempli le questionnaire d'auto-évaluation et ont été audités sur la base de leurs réponses : Brésil, France, Allemagne, États-Unis, Chine, Royaume-Uni, Mexique, Émirats Arabes Unis.

Le même type d'évaluation est opéré à l'occasion des phases d'acquisition et d'intégration de nouvelles sociétés.

Cette démarche permet aussi d'identifier des bonnes pratiques pouvant être généralisées de manière transverse.

En ce qui concerne la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, le programme global dénommé *Cap Ten Safe* (voir supra paragraphe 3.3.2) lancé en 2008 permet, en visant à obtenir la certification OHSAS 18001, de mettre l'accent sur une gestion généralisée et standardisée de la sécurité dans toutes les usines, reposant sur un engagement fort de l'encadrement et sur l'implication de tout le personnel.

Une réduction très sensible du nombre d'accidents et du nombre de jours d'arrêt de travail qui en découlent a été obtenue en 2009.

3.3.7 Relations commerciales

Dans l'objectif de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients : limites de crédit et délégations, assurance-crédit. Dans le même esprit ont été élaborées des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

La Direction Juridique effectue périodiquement une analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente passés par les filiales avec leurs clients. Les conditions générales, les documents types, les contrats de vente, et les candidatures à appel d'offres font l'objet d'une revue régulière.

3.3.8 Assurances

Les risques industriels sont couverts par deux assurances Groupe : une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) et une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

4. Gestion des risques

Les risques sont gérés par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles (Finance, Ressources Humaines, Juridique, Achats, Qualité, Informatique, Assurances...). En outre, Vallourec développe une démarche transversale, pour assurer à la gestion des risques cohérence, exhaustivité et suivi.

Le Risk Manager de Vallourec coordonne une approche *top-down* selon laquelle les principaux responsables de l'entreprise évaluent les risques majeurs pour mettre en œuvre des mesures de réduction de la probabilité et de l'impact de ces risques. La méthode établit des priorités selon les projets, en prenant en compte « le potentiel d'amélioration » des contrôles. Ainsi, un risque « majeur », pour lequel Vallourec déploie déjà un contrôle au niveau des meilleures pratiques de l'industrie (prévention, protection contre les conséquences, assurance), restera simplement sous surveillance. En revanche, un risque « fort », pour lequel Vallourec n'a pas encore optimisé son contrôle, générera un plan d'actions.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des divisions ainsi qu'au niveau du Groupe pour l'information du Directoire de Vallourec. Chaque cartographie détaille les risques principaux, avec leurs scénarios, leurs survenances passées, les contrôles en place, et les éventuelles meilleures pratiques de contrôle dans d'autres sociétés. Ce sont ces risques principaux qui justifient l'ouverture de plans d'actions.

Les divisions et le Directoire de Vallourec gèrent leur cartographie des risques lors de la réunion de comités semestriels. Le *Risk Manager* de Vallourec participe à ces comités pour alimenter les réflexions, garantir la cohérence des actions et rendre compte au Directoire. Toute réunion de comité réunit le Directeur de la division concernée et ses principaux adjoints. Sont aussi conviés les Directeurs fonctionnels concernés par certains risques (ex. : R & D, informatique). Chaque comité aborde les points suivants :

- validation et suivi des plans d'actions, présentés par le propriétaire de chaque risque prioritaire ;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles, après clôture du plan d'action et leur pérennité ;
- mise à jour de l'auto-évaluation des risques prioritaires.

Ainsi, régulièrement depuis l'établissement des cartographies en 2007, les risques prioritaires voient leur contrôle hissé au niveau des bonnes pratiques de l'industrie. La gestion des risques s'intègre au Vallourec Management System par la pratique systématique de réunions de comités et d'indicateurs de gestion. La gestion des risques vise à être complémentaire du Contrôle Interne et de l'Audit Interne. Elle se coordonne avec eux et participe à la définition du programme d'audits internes. Elle teste méthodiquement la robustesse des procédures de contrôle interne précitées. Puis, elle les hisse au niveau des bonnes pratiques. Ainsi, des dispositifs particuliers ont été mis en place pour assurer la prévention :

- des risques physiques d'un collaborateur en mission ;
- des risques de fuites d'informations confidentielles ;
- des risques d'impact médiatique non maîtrisé.

Contre différents risques assurables, des couvertures complémentaires ont été souscrites au niveau du Groupe ou de certaines filiales.

En conclusion, la gestion des risques s'appuie sur un contrôle interne de plus en plus complet et adapté. En retour, elle aide au développement de ce contrôle interne par l'anticipation des risques, le benchmark des procédures et des plans d'actions pilotés au plus haut niveau des divisions et du Directoire.

Des informations complémentaires figurent à la section 4.2 « Gestion des risques » du chapitre 4.

D – Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

1. Rémunération des membres du Directoire

Les principes généraux de la politique de rémunération du Directoire, ainsi que l'analyse de la situation individuelle de chacun de ses membres sont présentés au Conseil de Surveillance par le Comité des Nominations et des Rémunérations qui dispose des études et conseils d'un cabinet international de premier plan, spécialiste des rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux sont exposés dans le chapitre 6 du document de référence pour l'exercice 2009 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

La rémunération monétaire des membres du Directoire est composée d'une part fixe et d'une part variable. Cette rémunération est comparée chaque année à un échantillon de référence composé de groupes industriels français cotés, la politique de Vallourec étant de maintenir la part fixe et la part variable au niveau ou au-dessous des médianes respectives de cet échantillon.

La part variable dépend pour les $\frac{2}{3}$ de la performance globale du Groupe mesurée par le résultat net et pour $\frac{1}{3}$ de la réalisation d'objectifs individuels arrêtés par le Conseil. La part variable peut atteindre au maximum 90% de la part fixe pour le Président du Directoire et 75% pour les autres membres. La base de calcul de la performance globale du Groupe est vérifiée par les Commissaires aux comptes.

Lors de sa séance du 23 février 2010, le Conseil a décidé que la part variable des rémunérations des membres du Directoire sera en 2010 fonction par tiers du résultat net, du résultat brut d'exploitation et de la réalisation d'objectifs arrêtés par le Conseil, la base de calcul des deux premiers tiers étant vérifiée par les Commissaires aux comptes.

Les membres du Directoire peuvent se voir attribuer, au titre d'intéressement au capital, des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance dans des conditions arrêtées par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'attribution d'actions de performance est subordonnée depuis 2006, pour leur totalité, à des conditions de performance fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Il en est de même pour une part très significative des options de souscription d'actions attribuées en 2008 aux membres du Directoire, ainsi que depuis 2009 pour toutes les options qui leur sont consenties.

Depuis 2007, et conformément au Code AFEP-MEDEF, les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus value brut réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Les membres du Directoire s'engagent formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

En matière de retraite, les membres du Directoire, comme l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire conforme au Code AFEP-MEDEF dont les modalités sont exposées dans la partie du rapport de gestion consacrée aux conventions et engagements réglementés. Les ayant-droits peuvent conserver le bénéfice de ce régime si, passé l'âge de cinquante-cinq ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

Ce régime, qui n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux autres cadres dirigeants salariés du Groupe, apparaît modéré, la retraite complémentaire étant plafonnée à 20% du salaire moyen de base des trois dernières années, hors

part variable et limité à quatre plafonds annuels de sécurité sociale. La rente théorique brute est égale à la somme des droits annuels calculés au titre de chaque exercice complet selon la formule suivante : $C = 0,25 \times (B/P) - 1$ ⁽¹⁾.

Le nouveau Président du Directoire, entré en fonction le 1^{er} avril 2009, n'est titulaire d'aucun contrat de travail conclu avec le Groupe. Il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint, et notamment en cas de changement significatif de la structure du capital ou d'opérations de rapprochement ou de changement de stratégie à l'initiative du Conseil de Surveillance ou des actionnaires de la Société. Conformément à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de conditions de performance. Le montant de cette indemnité ne saurait dépasser deux fois sa rémunération monétaire annuelle brute. Au cas où le Président du Directoire quitterait la Société dans les mêmes circonstances et avant d'avoir exercé les options de souscription d'actions ou d'achat qui lui auraient été attribuées, il en conserverait le bénéfice sous conditions de performance.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient d'aucune indemnité de départ à raison de la cessation de leur mandat social de la part de la Société. Titulaires d'un contrat de travail conclu avec Vallourec & Mannesmann Tubes avant leur nomination en tant que membre du Directoire de la Société, dont l'application est suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient d'une indemnité de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Vallourec & Mannesmann Tubes. Le montant de cette indemnité est égal à deux années de la rémunération fixe brute au titre de ce contrat de travail, majorée d'une part variable forfaitaire de 12,5%.

2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant maximal annuel des jetons de présence que le Conseil de Surveillance se répartit comme il le juge convenable a été porté à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 (*Quinzième résolution*).

Chaque membre du Conseil et chaque Censeur recevait jusqu'en 2008 un jeton de présence fixé à 28 000 euros par an depuis 2007, ce montant étant réduit *pro rata temporis* dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

Afin d'assurer la conformité aux dispositions de l'article 18 du Code AFEP-MEDEF et à la pratique de la majorité des sociétés du CAC 40 qui attribuent en tout ou partie des jetons de présence en fonction de l'assiduité des membres, le Conseil de Surveillance, conformément à la recommandation qui lui avait été faite par son Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un nouveau dispositif de rémunération des membres du Conseil en répartissant en deux fractions égales la somme de 28 000 euros précitée dont l'une est acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité. Cette nouvelle règle est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations à 250 000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2006, à laquelle s'ajoute le jeton de présence de 28 000 euros. Le Président du Conseil, de même que ses autres membres ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

3. Rémunération des membres des Comités

Les membres des Comités (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique) perçoivent, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 400 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun de 2 500 euros par séance, les Présidents des Comités percevant quant à eux 3 500 euros par séance, à l'exception du Président du Comité des Nominations et des Rémunérations qui a renoncé en cette qualité à toute rémunération.

4. Rémunération des censeurs

La rémunération des Censeurs s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance dans les mêmes conditions que celles des membres du Conseil de Surveillance.

(1) C = Droits annuels plafonnés à 2%
B = Salaire de base annuel
P = Plafond annuel de la Sécurité Sociale.

5. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé d'adopter le Code AFEP-MEDEF, lequel est consultable sur les sites internet de l'AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire.

Vallourec applique les recommandations qui y figurent.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

8.3 RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2010

8.3.1 Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

8.3.1.2 APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice 2009, la Société n'a conclu aucune nouvelle convention dite « réglementée » qu'elle n'aurait pas déjà soumise à l'Assemblée Générale.

De ce fait, et en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, aucune résolution relative aux conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce n'est soumise, faute d'objet, à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les conventions et engagements réglementés conclus, autorisés et approuvés précédemment et notamment au cours des exercices antérieurs et qui ont continué à produire des effets au cours de l'exercice 2009 sont présentés en détail dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, lequel figure en pages 239 à 240 du présent document de référence.

Il y est notamment précisé que la Société et la Banque Rothschild & Cie ont décidé conjointement de mettre un terme, avec effet au 31 décembre 2009, au mandat confié en 2006 à cette banque pour des missions relatives aux options stratégiques de Vallourec ainsi qu'à l'assistance en cas d'offre publique. La contribution de la Banque Rothschild & Cie a été significative en particulier par son apport aux réflexions et orientations stratégiques du Groupe. Vallourec s'est désormais dotée des équipes et instances qui lui permettent de préparer et décider de ses choix stratégiques sans devoir recourir à un conseil externe permanent, et il n'apparaît dès lors plus nécessaire de maintenir en 2010 ce mandat.

8.3.1.3 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les résolutions cinq à neuf concernent la composition du Conseil de Surveillance.

1. Renouvellement du mandat de trois membres du Conseil de Surveillance

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de MM. Michel de Fabiani et Jean-Claude Verdière ainsi que de la société Bolloré dont le représentant permanent est M. Thierry Marraud arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

La *cinquième résolution* a pour objet de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel de Fabiani pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. M. Michel de Fabiani est indépendant au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

La *sixième résolution* a pour objet de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Bolloré pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. La société Bolloré est indépendante au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

La *septième résolution* a pour objet de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude Verdière ⁽¹⁾ pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de façon à assurer la continuité des travaux du Conseil et notamment du Comité Financier et d'Audit dont il est un membre qualifié et présentant des compétences particulières en matière financière et comptable. Ce délai permettra aux nouveaux membres du Conseil d'acquérir une connaissance approfondie du Groupe. M. Jean-Claude Verdière est indépendant au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

2. Nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance

La *huitième résolution* a pour objet de nommer, conformément à l'article 10.1 des statuts, Mme Vivienne Cox en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Mme Vivienne Cox est indépendante au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

La *neuvième résolution* a pour objet de nommer, conformément à l'article 10.1 des statuts, Mme Alexandra Schaapveld en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Mme Alexandra Schaapveld est indépendante au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

3. Expiration du mandat d'un Censeur

Le mandat de Censeur de M. Arnaud Leenhardt expire à l'issue de la présente Assemblée Générale. Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la Présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de décisions déterminantes qui ont permis l'essor international du Groupe et le succès de ses produits sur le marché mondial.

Le Directoire lui témoigne sa reconnaissance pour son attachement à Vallourec et sa profonde gratitude pour l'œuvre qu'il y a accomplie.

8.3.1.4 ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DES MEMBRES ET DES CENSEURS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La *dixième résolution* a pour objet de fixer à 520 000 euros le montant annuel des jetons de présence susceptible d'être alloué au Conseil de Surveillance. Il s'agit d'adapter ce montant à la composition du Conseil, à son caractère international, au nombre croissant de ses réunions et de celles des Comités tout en tenant compte de la pratique des sociétés cotées européennes.

8.4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En 2009, la crise économique mondiale a entraîné une baisse sans précédent des volumes de ventes de Vallourec (- 46%). Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a mieux résisté à 4 465 millions d'euros, en recul cependant de 31% par rapport à 2008. Le résultat net part du Groupe a pour sa part baissé de 46% à 518 millions d'euros mais représente encore 12% du chiffre d'affaires.

Cette résistance résulte d'abord d'un effet de prix/mix favorable grâce à la livraison au cours de l'année de commandes enregistrées dans de bonnes conditions durant la seconde partie de 2008 et jusqu'au début de 2009 dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'énergie électrique. D'autre part, confronté à une dégradation brutale de ces conditions de marché, le Groupe a su s'adapter sans retard et démontrer sa flexibilité en réduisant ses coûts opérationnels de 35% par rapport à 2008 et de 46% au quatrième trimestre 2009 par rapport au quatrième trimestre 2008. Le niveau de trésorerie générée a atteint le niveau record de 1 611 millions d'euros, dont 845 millions d'euros résultant de la réduction vigoureuse et maîtrisée du besoin en fonds de roulement.

Dans la crise, le Groupe a choisi de maintenir ses investissements à un niveau élevé pour répondre aux attentes de ses clients et accroître son efficacité. Citons : le nouveau site de production intégré au Brésil en cours de construction, la prise de contrôle de PTCT en Indonésie, l'acquisition de deux sociétés de tiges et accessoires de forage au Moyen-Orient, et l'annonce d'une nouvelle tuberie pour petits diamètres aux États-Unis destinée à la production de gaz non-conventionnel.

Le Conseil de Surveillance exprime sa gratitude à l'ensemble du personnel du Groupe et au Directoire pour le travail accompli et les résultats obtenus en 2009 dans un environnement très éprouvant.

(1) Atteint par la limite d'âge statutaire de 70 ans, M. Jean-Claude Verdière peut être réélu une fois, pour une durée maximale de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 10-1 des statuts.

En 2010, le Groupe poursuit sans relâche ses actions pour accroître flexibilité et compétitivité avec l'objectif de sortir renforcé de la crise.

Le Conseil de Surveillance, réuni sept fois au cours de l'exercice 2009, s'est tenu régulièrement informé de la marche des affaires et de l'activité de la Société et du Groupe dans le respect des dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimé nécessaires et a veillé particulièrement à ce que son organisation permette une bonne gouvernance de la Société.

Le Conseil de Surveillance a examiné le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 2009 ainsi que les divers documents qui y sont joints. L'ensemble de ces documents n'appelle pas d'observations particulières de sa part.

Le Conseil a également approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les résolutions qui vous sont présentées par le Directoire ont recueilli l'assentiment du Conseil.

Concernant les résolutions de caractère ordinaire :

- le Conseil soutient la proposition du Directoire de fixer le dividende de l'exercice 2009 à 3,50 euros par action et de conférer à chaque actionnaire de la Société le choix entre le paiement du dividende en espèces ou en actions conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Le taux de distribution ressort à 38,6% et le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices à 35,9% ;

- s'agissant de la composition du Conseil de Surveillance, il vous est proposé de renouveler pour une durée de quatre ans les mandats de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel de Fabiani et de la société Bolloré dont le représentant permanent est M. Thierry Marraud.

Il vous est également proposé de renouveler le mandat de M. Jean-Claude Verdière pour une durée de deux ans afin d'assurer la continuité des travaux du Conseil et notamment du Comité Financier et d'Audit dont il est un membre qualifié et présentant des compétences particulières en matière financière et comptable. Ce délai permettra aux nouveaux membres du Conseil d'acquérir une connaissance approfondie du Groupe.

Il vous est également demandé de nommer Mme Vivienne Cox et Mme Alexandra Schaapveld en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années.

Comme M. Michel de Fabiani, M. Jean-Claude Verdière et la société Bolloré, Mme Cox et Mme Schaapveld sont indépendantes au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

Le mandat de Censeur de M. Arnaud Leenhardt expire à l'issue de la présente Assemblée Générale. Ayant accompli l'ensemble de sa carrière d'industriel au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la Présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de décisions déterminantes qui ont permis l'essor international du Groupe et le succès de ses produits et services sur le marché mondial.

Le Conseil de Surveillance lui témoigne sa reconnaissance pour son attachement à Vallourec et sa profonde gratitude pour l'œuvre qu'il y a accomplie ;

- il vous est également proposé de fixer à 520 000 euros le montant annuel des jetons de présence susceptible d'être alloué au Conseil de Surveillance. Il s'agit d'adapter ce montant à la composition du Conseil, à son caractère international, au nombre croissant de ses réunions et de celles des Comités tout en tenant compte de la pratique des sociétés cotées européennes ;
- par ailleurs, il vous est proposé de renouveler l'autorisation annuelle de rachat d'actions dans des termes et conditions semblables à ceux de 2009, étant précisé que cette autorisation ne s'applique pas en période d'offre publique.

Concernant les résolutions de caractère extraordinaire dont l'application ne pourra se faire qu'avec l'accord du Conseil de Surveillance :

- il vous est proposé de procéder à une division par deux du nominal de l'action Vallourec afin d'accroître l'accessibilité du titre et d'en améliorer la liquidité ;
- il vous est par ailleurs proposé d'autoriser la modification des statuts à l'effet d'y introduire la faculté de recourir au vote électronique en Assemblée Générale et d'en préciser les modalités, notamment quant aux procédés d'identification, afin de faciliter la participation active aux Assemblées Générales ;
- afin de permettre à Vallourec de poursuivre sa stratégie de création de valeur à long terme malgré les aléas d'une conjoncture cyclique, il vous est demandé d'autoriser le Directoire, en cas d'offre publique d'achat non sollicitée, à émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions permettant de souscrire à des actions de la Société à des conditions préférentielles.

L'initiative en sera prise par le Directoire sous le contrôle des membres indépendants du Conseil qui devront se faire assister par une banque également indépendante. Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des

bons ainsi émis ne pourra excéder 25% du capital alors existant. Une telle délégation, d'une durée de dix-huit mois, s'inscrit dans le cadre de l'« exception légale de réciprocité ». Elle ne pourrait être mise en œuvre qu'à l'encontre d'un initiateur ne pouvant lui-même, ou son actionnaire de contrôle, faire l'objet d'une offre publique d'achat.

Cette mesure permettra, en cas d'offre publique hostile, d'assurer une meilleure valorisation de la Société et ainsi de préserver les intérêts de ses actionnaires.

Nous vous invitons à approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

8.6 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.6.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

ABSENCE D'AVIS D'AUTRE CONVENTION OU ENGAGEMENT CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ET NON APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice, soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, qui n'aurait pas déjà été approuvé par l'Assemblée Générale.

ENGAGEMENT APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 JUIN 2009

En application du Code de commerce, nous avons été informés que l'engagement suivant, approuvé au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 sur rapport spécial des commissaires aux comptes en date du 23 avril 2009, s'est poursuivi au cours du dernier exercice.

Indemnité de fin de mandat du Président du Directoire

Personne concernée : Monsieur Philippe Crouzet

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 6 avril 2009, a autorisé le bénéfice d'une indemnité de départ allouée au Président du Directoire en cas de départ contraint et notamment de changement significatif de la structure du capital ou d'opération de rapprochement ou de changement de stratégie à l'initiative du Conseil de Surveillance ou des actionnaires de la Société. Conformément à l'article L.225-90-1 du Code de Commerce, le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de conditions de performance.

L'indemnité de fin de mandat est limitée à deux fois la part fixe de la rémunération majorée d'une part variable cible fixée par le Conseil de Surveillance à 80 % de la part fixe (« la rémunération de référence »).

Le versement de cette indemnité est soumis à des conditions de performance basées sur trois critères : (i) le résultat brut d'exploitation de l'exercice exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, (ii) la comparaison du résultat brut d'exploitation de l'exercice exprimé en euros avec le résultat brut d'exploitation budgété et (iii) l'atteinte d'objectifs personnels de progrès fixés par le Conseil de Surveillance pour l'exercice sous revue. Chacun de ces critères exprimés en pourcentage de la part fixe de la rémunération est plafonné à 30.

Les conditions de performance sont satisfaites si le total des trois critères constituant le critère de performance CP est, en moyenne sur les trois exercices précédents, égal ou supérieur à la moitié de la part variable cible. Si CP est inférieur à ce seuil, aucune indemnité n'est due. Si CP est égal à la moitié de la part variable cible, l'indemnité versée est de 1,5 fois la rémunération de référence ; elle varie de façon linéaire entre CP = 40 et CP = 80.

Par ailleurs, les options et actions de performance attribuées sont acquises en totalité, en cas de fin de mandat dans les mêmes circonstances, si CP est égal ou supérieur à 40 en moyenne sur les trois dernières années.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Mandat confié à la banque Rothschild & Cie

Personne concernée : Monsieur François Henrot

Votre Conseil de Surveillance du 7 mars 2006 a autorisé le Directoire de Vallourec à confier à la banque Rothschild & Cie un mandat prévoyant pour l'essentiel deux missions : d'une part l'analyse, l'évaluation et la définition des options stratégiques de Vallourec et d'autre part, l'assistance et la défense en cas d'une offre publique.

Ce mandat était d'une durée de vingt-quatre mois à compter de sa date d'effet, soit le 1^{er} avril 2006, tacitement reconductible par période de six mois.

Vallourec et la banque Rothschild & Cie ont décidé conjointement de mettre un terme à ce mandat avec effet au 31 décembre 2009.

Un montant de 360.000 euros hors taxes a été versé au titre de ce mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Retraite supplémentaire pour cadres dirigeants

Plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005

Personnes concernées : M. Pierre Verluca (Président du Directoire démissionnaire le 31 mars 2009), M. Philippe Crouzet (nommé Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009), M. Jean-Pierre Michel (membre du Directoire) et M. Olivier Mallet (membre du Directoire).

Votre Conseil de Surveillance du 14 septembre 2005 a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants, prenant acte que les membres du Directoire sont susceptibles de bénéficier des droits.

Ce régime de retraite à prestations définies (retraite chapeau) financé par le Groupe et dont l'acquisition des droits est subordonnée à l'achèvement de la carrière au sein de Vallourec et/ou de Vallourec & Mannesmann Tubes, et qui permet dans des conditions économiques, financières et sociales acceptables, de compléter les ressources des anciens cadres dirigeants du Groupe dès lors qu'ils ont pris leur retraite, a été reconduit en 2009.

La société s'engage à verser une rente viagère d'un niveau prédéterminé directement proportionnel au salaire et fonction de l'ancienneté et de l'évolution de carrière. La rente est plafonnée à 20% du salaire moyen de base des trois dernières années, hors bonus et limité à quatre plafonds annuels de la sécurité sociale. Le régime est assuré auprès d'Axa France-Vie. Le règlement est établi pour une durée indéterminée mais il peut y être mis fin à tout moment.

Avenant du 7 mai 2008 au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005

Votre Conseil de Surveillance a autorisé, dans sa séance du 7 mai 2008, un avenant au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005.

L'objet de l'avenant est de permettre aux cadres dirigeants, y compris les membres du Directoire, ayant quitté à plus de 55 ans la Société à l'initiative de l'employeur, de conserver leurs droits au titre du plan de retraite supplémentaire de Vallourec pour autant qu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle ultérieure. Les membres du directoire ont vocation à se voir appliquer la même disposition sans avantage particulier par rapport aux autres cadres dirigeants salariés.

Les autres modalités du plan de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants sont détaillées dans le paragraphe ci-dessus.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes,

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2010

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Philippe Grandclerc

Jean-Paul Picard

Jean-Marc Lumet

8.6.4 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société VALLOUREC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Philippe Grandclerc

Jean-Paul Picard

Jean-Marc Lumet



Société Anonyme
à Directoire et à
Conseil de Surveillance
au capital de 229 123 156€

Siège social :

27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (France)
552 142 200 RCS Nanterre
tél. : +33 (0)1 49 09 39 76
fax : +33 (0)1 49 09 36 94
Site Internet : www.vallorec.fr